MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 118 (2019), p. 189-223

Mounir Habachy

Le supposé deuxième protocole royal de Ptolémée XII Aulète à Kôm Ombo et à Dendara

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710069	*Gebel el-Zeit III*	Georges Castel
9782724709926	*Ouadi el-Jarf I*	Pierre Tallet, Grégory Marouard, Damien Laisney
9782724710427	*Ermant III*	Christophe Thiers
9782724710144	*Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d?Archéologie Orientale (P.Fouad II 90–100)*	Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007	*Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe*	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	*Les textes de la pyramide de la reine Ânkhesenpépy II*	Bernard Mathieu
9782724709889	*Proceedings of the 14th International Conference for Nubian Studies*	Marie Millet (éd.), Vincent Rondot (éd.), Frédéric Payraudeau (éd.), Pierre Tallet (éd.)
9782724710182	*Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 32*	Sylvie Marchand (éd.)

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Le supposé deuxième protocole royal de Ptolémée XII Aulète à Kôm Ombo et à Dendara

MOUNIR HABACHY*

RÉSUMÉ

Connu par une titulature dite « usuelle » attestée à Edfou, Philae et dans la grande salle hypostyle de Kôm Ombo, Ptolémée XII Aulète en a utilisé une seconde, attestée seulement dans deux cryptes de Dendara et dans une chambre de Kôm Ombo, dans laquelle il remploya le nom d'Horus d'Or de Ptolémée X Alexandre Ier. Cette étude ayant pour objet de déterminer la datation de ces deux protocoles, elle arrive à la conclusion qu'ils dateraient respectivement du premier règne du roi (80/76 à 58 av. J.-C.) et du second (55 à 51 av. J.-C.). Cette hypothèse amène ensuite l'auteur à proposer des dates précises de construction des lieux où ces titulatures particulières apparaissent.

Mots-clés : titulature, protocole, règne, datation, Ptolémée, Aulète, Tryphaïna, Philométor Sôter II, Alexandre Ier, Kôm Ombo, Dendara.

* Doctorant en égyptologie – LabEx Archimede, université Paul-Valéry Montpellier 3, Égypte nilotique et méditerranéenne (ENiM), Archéologie des sociétés méditerranéennes (ASM) – UMR 5140. Ce travail a bénéficié du soutien du LabEx Archimede au titre du programme « Investissement d'avenir » ANR-11-LABX-0032-01. Je remercie Bernard Mathieu, René Preys et Frédéric Servajean pour leurs relectures, leurs remarques et leurs corrections pertinentes et très constructives. Mes remerciements vont à mes collègues Kévin Birin, Marion Claude et Edwin Dalino pour leurs amicales relectures.

BIFAO 118 (2019), p. 189-223 Mounir Habachy
Le supposé deuxième protocole royal de Ptolémée XII Aulète à Kôm Ombo et à Dendara
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ABSTRACT

Essentially known by his traditional title attested in Edfu, Philae and in the great hypostyle hall of Kom Ombo, Ptolemy XII Auletes also used a second title in which he reused the Golden Horus name of Ptolemy X Alexander I. This second title is only attested in two crypts of Dendara Temple and a chamber of Kom Ombo. This study attempts to date these two royal protocols and concludes that they respectively date back to the first (80/76-58 BC) and the second reign (55-51 BC) of the king. These conclusions thus enable the author to propose more precise dates for the construction program of the places where this title appears.

Keywords: titulary, protocol, reign, dating, Ptolemy, Auletes, Tryhaina, Philometor Soter II, Alexander I, Kom Ombo, Dendara.

LA TITULATURE TRADITIONNELLE OU USUELLE D'AULÈTE

La titulature royale égyptienne de Ptolémée XII Aulète Néos Dionysos[1] n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune étude complète[2]. Dans ce travail, nous envisagerons uniquement la « deuxième titulature » d'Aulète. La première titulature, *traditionnelle* ou *usuelle*, est la plus courante, celle majoritairement attestée et communément attribuée à Ptolémée XII par l'ensemble des égyptologues. Elle peut cependant présenter quelques variantes, qui tiennent à l'utilisation de locutions facultatives. On peut restituer cette première titulature à partir du document suivant, qui est le plus complet : il s'agit du protocole inscrit sur les bandeaux du soubassement des épaisseurs des montants du téménos ou portail sud devant le mammisi d'Edfou. Étant donné l'architecture du monument, les éléments de la titulature ne se présentent pas sous une forme suivie. Elle peut cependant être reconstituée aisément[3] :

1 Ptolémée XII possède plusieurs épithètes ou sobriquets tels que Néos Dionysos, Philopâtor Philadelphe, Nothus (le bâtard) et Aulète (le flûtiste) que nous n'étudierons pas ici, voir Bennett 2001-2011, *s.v.* « Ptolemy XII », nos 1-3 avec bibliographie. On emploiera principalement cette dernière, par convention et commodité. Les spécialistes n'étant pas tous d'accord quant à l'attribution des numéros aux rois lagides après Ptolémée VI Philométor, l'usage d'un surnom, officiel ou pas, est à privilégier pour distinguer le roi.

2 En dehors de quelques études partielles : Huss 2001, p. 677-678 ; Gundlach 2008, p. 220-223 ; Herklotz 2015, p. 143-145 ; Pfeiffer 2017, p. 185. Elle peut être étudiée sur la base des recueils des noms : *LdR* IV, 398 (XXIV C), 400 (XXX A), 401 (XXX B, XXXIV), 402 (XXXVIII, XXXIX A-B) ; Kurth 1982, col. 119 ; von Beckerath 1999, p. 244-245 (12) [sans G2].

3 L'ordre avec lequel on présente le document modifie légèrement celui proposé par D. Kurth (1998, p. 285, n° 5). On consulte dans l'ordre pour *Ḥr… msḫ*ʿ*.w* voir PM VI, 169 (5) = *Edfou* VIII, 166, 7-8 = Kurth 1998, p. 294 (166, 7-8) ; *ḥr-ns.t…* ꜥ ꜥ voir PM VI, 169 (7) = *Edfou* VIII, 159, 5-6 = Kurth 1998, p. 238 (159, 5-6) ; *nb-šfy.t… Wsjr* voir PM VI, 169 (5), *Edfou* VIII, 166, 9-10 = Kurth 1998, p. 294 (166, 9-10) ; *n(y)-sw.t-bjty… ḥqꜣ.t* voir PM VI, 169 (3) = *Edfou* VIII, 168, 16-17 = Kurth 1998, p. 298 (168, 16-17) ; le cartouche de Cléopâtre VI Tryphaïna jusqu'à la fin voir PM VI, 169 (4) = *Edfou* VIII, 160, 7-8 = Kurth 1998, p. 285 (160, 7-8).

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ʿnḫ ***Ḥr*** *Ḥwn-nfr bnr-mrw.t ṯn ~ n-s(w)-nbty-(rḫy.t)-ḥnʿ-kꜣ=f-dwꜣ-n=f-Ḫnmw-šps-jw-sšp-(n)=f-ḥʿ-m-Ḥḏ.t snsn-n=f-ḥnskty.w-m-ḥʿʿ-[mj-nḏ-jt=f] ṯḥn-ms.wt-ḥr-ns.t-n(y).t-jt=f-mj-Ḥr kꜣ-nḫt* ***Jty*** *psḏ-m-Tꜣ-mry-mj-Ḥp-ʿnḫ jr(w)-n=f-ḫb.w-sd-ʿšꜣ.w-wr.w-mj-Ptḥ-Tꜣ-ṯnn-jt-nṯr.w* ***Nb.ty*** *wr-pḥty-ḫnty-š-nḥḥ smn-ḥp.w-mj-Ḏḥwty-ʿꜣ-ʿꜣ nb-šfjt-mj-nb-ḏr ḏḏ-nsy.t-mj-Rʿ-m-ꜣwt-jb ḥqꜣ-jmyt-pr-n(y)-Šw rd-n=f-ʿnḫ-wꜣs-(j)n-Wsjr-[…]* ***N(y)-sw.t-bjty [nb-Tꜣ.wy]*** *(jwʿ-ny-pꜣ-nṯr-nty-nḥm stp ~ n-Ptḥ jr-mꜣʿ.t-n(y)-Rʿ sḫm-ʿnḫ-Jmn) […]* ***Ḥr-nbw*** *ʿꜣ-jb* ***Jty*** *nb-qn-nḫt-mj-sꜣ-Ꜣs.t* ***sꜣ-Rʿ nb-ḫʿ.w*** *(Ptwlmys ʿnḫ-ḏ.t mr(y)-Ptḥ-Ꜣs.t) ḥnʿ sn.t ḥm.t=f ḥqꜣ.t [(Klꜣwp]ꜣtrꜣ ḏḏ=tw-n=s Trwpynꜣ) […]*

Vive ***l'Horus****, Le jouvenceau parfait, doux d'amour, celui qu'a distingué la dame (du peuple) ainsi que son* ka*, Khnoum l'auguste lui adresse des adorations jusqu'à ce qu'il ait pris le couronnement par la Couronne Blanche, avec qui fraternisent les bouclées*[4] *dans l'exultation comme (pour) celui qui a protégé son père, celui dont les apparitions sont étincelantes sur le trône de son père comme Horus, le taureau victorieux,* ***le Souverain****, celui qui brille dans Toméry comme l'Apis vivant, à qui furent faits de multiples et vénérables jubilés comme Ptah-Taténen père des dieux,* ***celui des Deux Dames****, vénérable de vigueur, qui préside au lac-*néheh*, le pénétrant (litt. celui dont le* jb *est ouvert), qui établit les lois comme Thot deux fois grand (dismégiste), possesseur de prestige comme le seigneur de tout, celui dont la royauté est stable comme (celle de) Rê dans la plénitude, prince de l'héritage de Chou, à qui furent donnés vie et pouvoir par/d'Osiris,* ***le roi de Haute et de Basse Égypte, [seigneur du Double Pays]*** *(l'héritier du dieu Sôter, l'élu de Ptah,*

4 Pour *ḥnskty.w* voir Daumas 1959, p. 238, 7 ; Daumas 1968, p. 14, § 24, nº 109 ; *LGG* V, 223c et 224c. La traduction sera les « bouclées ».

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

celui qui fait la maât *de/pour Rê, l'image vivante d'Amon*) *[…]* ***l'Horus d'Or****, celui au grand courage,* ***le Souverain****, le possesseur de la victoire comme le fils d'Isis, le* ***fils de Rê, seigneur des couronnes*** *(Ptolémée, qu'il vive à jamais, l'aimé de Ptah et d'Isis) avec sa sœur et épouse, la souveraine [(Cléop]âtre surnommée Tryphaïna*) *[…]*

MÉTHODOLOGIE

L'établissement de ce protocole traditionnel va nous permettre de démontrer, dans un premier temps, que la titulature traditionnelle ainsi que ses parallèles datent exclusivement du premier règne d'Aulète (80-58 av. J.-C.). La datation se fonde sur la présence du cartouche de Tryphaïna à la suite de ceux d'Aulète, ainsi que sur les dates de travaux dans les temples où est gravée cette titulature. Dans un second temps, la deuxième titulature sera étudiée à partir de trois documents présentant des protocoles royaux incomplets provenant de Dendara, avec un parallèle à Kôm Ombo. Ces documents sont aisément datables du deuxième règne de Ptolémée XII (55-51 av. J.-C.) : il s'agit donc d'attestations de cette deuxième titulature. Alors que les dates de construction de Dendara sont bien connues, cela nous permettra également, et en retour, de préciser la datation des travaux de construction de la partie du monument ombite située derrière le sanctuaire.

PROBLÉMATIQUE

Les frises du bandeau des cryptes « est n° 2 »[5] et « ouest n° 2 » du rez-de-chaussée[6] du temple de Dendara livrent deux attestations parallèles d'une titulature royale incomplète[7] (doc. 1 et 2). Les trois premiers noms royaux officiels (NH, ND, NO)[8] sont suivis de cartouches vierges. Quant à l'agencement, il s'agit de (NH + ND + cartouches) d'un côté et de (NO + cartouches) de l'autre. Cette disposition est fréquente à l'époque ptolémaïque[9].

La question qui doit avant tout être posée est celle de l'identité du propriétaire de cette titulature. L'identification du/des personnage(s) nommé(s) lors de la première lecture n'est pas difficile mais porte à confusion. Les deux premiers noms (NH et ND) sont ceux de Ptolémée XII Aulète. Le troisième (NO) est en grande partie celui de Ptolémée X Alexandre Ier. Une telle

5 Pour une étude concernant la crypte « est n° 2 », voir Preys 1998.

6 Pour un récapitulatif sur les cryptes de Dendara, leurs dispositions, leurs dimensions, voir *Dend.* VI, X-XXX ; Cauville 2004, p. 3-5 ; pour les cryptes en question, voir en particulier p. 50-54.

7 On définit la titulature complète comme étant celle qui comprend les cinq noms du protocole royal.

8 Par convention, les noms d'Horus, des Deux Dames et d'Horus d'Or seront respectivement abrégés en NH, ND et NO.

9 Winter 1989, p. 84.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

combinaison, prêtant ainsi à confusion, des noms de deux rois, est inhabituelle[10]. Les cartouches vides ne permettent pas non plus d'attribuer définitivement le protocole à l'un ou l'autre[11].

Dans son ouvrage, Henri Gauthier juge que la crypte qui porte ce protocole fut commencée par Ptolémée X Alexandre Ier et achevée par Ptolémée XII Aulète[12]. Sylvie Cauville, en traitant des textes des cryptes, considère qu'il s'agit de « la titulature (d'Aulète) pour un roi "anonyme"[13] ». Erich Winter, quant à lui, a proposé deux interprétations sur la question[14] :

a. Si la décoration des cryptes du rez-de-chaussée est l'œuvre d'Aulète, son NO traditionnel étant court, les graveurs ont eu recours à celui de Ptolémée X Alexandre Ier pour remplir l'espace. Les NO des deux souverains partagent des traits communs. Un métissage du NO des deux rois est mis en relief[15]. E. Winter ajoute : « […] in the gold name here the epithets of Ptol. X and Ptol. XII have merged. The reasons of this must be sought out of the titularies themselves[16] ». Pour lui, la question est plutôt d'ordre spatial.
b. Si la décoration des cryptes du rez-de-chaussée a eu lieu sous Cléopâtre VII, les NH qu'on lui connaît[17] diffèrent de celui présenté dans la crypte : n'ayant ni ND ni NO, cette reine a dû emprunter les noms de ses prédécesseurs[18].

E. Winter termine son interprétation en indiquant sa préférence pour la première hypothèse.

Il est indiscutable que le NH est exactement celui de la titulature traditionnelle d'Aulète. Quant au ND, l'épithète *smn-ḥp.w* varie d'un temple à l'autre, alors que la sémantique est presque la même. Jürgen von Beckerath avait déjà intégré les variantes de la version de Dendara dans son recueil[19]. La titulature complète[20] d'Aulète est peu attestée par rapport à celles des premiers Lagides. Ses multiples variantes, comme on le verra, ne permettent pas de définir son premier état.

Il est peu probable que cette titulature – d'après la deuxième proposition de E. Winter – soit celle de Cléopâtre VII[21], parce qu'on ne connaît pour aucune reine ptolémaïque de ND ou de

10 Winter 1989, p. 84 ; pour un possible exemple de noms de plusieurs rois mélangés en un seul à la fin de l'époque dynastique, voir Clère 1951, p. 25-29.

11 Quand les titulatures sont sources d'ambiguïté, surtout à l'époque ptolémaïque, il est possible de les attribuer à tel ou tel roi au moyen des cartouches de couronnement. Le terme « héritier de X/*jwʿ-n*-X » facilite la tâche. On connaît par exemple une seule attestation d'un protocole complet inhabituel de Ptolémée VI Philométor (*Edfou* I/3, 302, 6-7 et 15-16), qui lui fut peut-être donné lors de son triomphe sur les rebelles ou la reprise du trône de l'Égypte à son frère. Cette attribution est facilitée par la présence du nom de couronnement. Quand deux rois portent la même formule héréditaire, comme Ptolémée VI et Ptolémée VIII, qui sont tous les deux frères « *jwʿ-n(y)-ntr.wy-pry.wy* » (héritier du dieu Épiphane), il est possible de les distinguer par le contenu du reste du nom de couronnement (présence de l'élément *ḫpr* dans le cartouche de couronnement de Ptolémée VI), sauf que l'attribution du protocole à Philométor ou à Évergète II se fera par le surnom suivant la titulature.

12 *LdR* IV, 405 (XLVIII B-C).

13 Cauville 2004, p. 50 ; pour une analyse partielle sur les graphies de l'une de ces inscriptions, voir Cauville 2002, p. 108-111.

14 Winter 1989, p. 83-85 (« Appendix B »).

15 Winter 1989, p. 85.

16 Winter 1989, p. 84.

17 Von Beckerath 1999, p. 244-245 (13 H1 et H2) ; Eldamaty 2011, p. 50-54.

18 Winter 1989, p. 85.

19 Von Beckerath 1999, p. 244-245 (12 G2).

20 Voir n. 7.

21 Chauveau 1997a, p. 62.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

NO[22]. En ce qui concerne Ptolémée XV Césarion, qui a également des cartouches à Dendara[23], on ne lui connaît aucun protocole complet qui autorise à lui attribuer celui dont il est question. Ni ND ni NO n'étant connu pour ce souverain[24], les cartouches désormais anépigraphes ne nous permettent pas non plus une telle proposition.

Or, à Kôm Ombo, un bandeau de frise[25] (doc. 3) apporte un parallèle à la fois incomplet et abrégé par rapport aux deux exemples de Dendara (doc. 1 et 2), qui fait lui aussi exception quand on envisage le protocole le plus courant d'Aulète à Kôm Ombo. Les noms y sont répartis de part et d'autre du signe *ʿnḫ :* le NH de droite à gauche et le NO de gauche à droite. Chacun est suivi des cartouches de couronnement et de naissance.

Les NH et NO sont abrégés, c'est-à-dire que chaque inscription est tronquée, à la différence de la version de Dendara. Quant au ND, il n'est pas attesté. Ce bandeau montre, de manière définitive, que ce protocole ne peut être attribué ni à Cléopâtre VII ni à Césarion, en raison de la présence des cartouches de couronnement et de naissance de Ptolémée XII Aulète.

Ce bandeau interdit aussi de retenir l'hypothèse, formulée par E. Winter, du remplissage d'espace. En effet, malgré le peu d'espace consacré à la titulature, le roi a abrégé son NH, exclu son ND et recouru au NO (de Ptolémée X Alexandre Ier) après l'avoir raccourci. Si la raison était uniquement spatiale, Aulète aurait dû employer son NO traditionnel court.

Le temple de Kôm Ombo conserve en dépit de ce protocole la titulature usuelle d'Aulète. Il s'avère important de souligner les deux groupes de titulatures appartenant à ce roi à Kôm Ombo :

a. Au niveau du mammisi et de la partie extérieure du grand temple : sur le fronton et les montants des portes de la façade et de la salle hypostyle, on trouve la titulature usuelle de ce roi[26]. Celle-ci, à l'exception de la variante du ND, ressemble, dans son ensemble, à celles présentes à Edfou et à Philae. On appellera cette version Kôm Ombo (v.1).
b. Au niveau du couloir est de la ronde derrière le sanctuaire dans la chambre 22, on trouve la titulature en question (doc. 3). On appellera celle-ci Kôm Ombo (v.2).

Il en ressort donc que l'observateur n'est pas confronté aux mêmes phases de construction au sein du même temple.

Qu'on ait gravé pour Ptolémée XII Aulète deux de ses noms (NH et ND), très particuliers tant par leur contenu que par leur présence, n'est sûrement pas anodin. Ces deux noms, exceptionnellement longs par rapport aux autres (NH et ND) pour l'époque, permettent de le distinguer des autres rois de la dynastie. Si on connaît pour Ptolémée XII plusieurs variantes issues d'un unique ND, son NH n'a pas changé entre-temps. Ce nom, qui lui donne une

22 Herklotz 2007, p. 120.

23 Hallof 2010, p. 265 (P.15/T.3) et (P.15/E.5).

24 Plusieurs de ses NH et cartouches de couronnement et de naissance sont en revanche connus. Auguste ayant adopté le même système, on peut se demander s'il ne l'a pas fait pour se référer, par le biais de Césarion, à César lui-même, en s'inscrivant dans le prolongement de ce dernier. Il pourrait ainsi s'agir d'une volonté de se différencier des protocoles ptolémaïques à l'aide d'une « romanisation » de la titulature pharaonique. Pour le protocole de Césarion (notamment à Coptos), voir Weill 1912 ; Traunecker 1992, p. 321-324 ; Grenier 1994. Pour les titulatures des empereurs romains, voir Grenier 1987 ; Grenier 1989 ; Grenier 1995.

25 Chambre (22) du couloir est de la ronde du grand temple ; voir PM VI, 196 (« Room 22 », *s.v.* « Frieze ») = *KO* II, 282 (926) bandeau.

26 Voir à titre d'exemple L*D* IV, 101 (en bas) et [la généalogie] 102 (en bas) = *KO* I, 152 (200) ; PM VI, 184 (48-47) = *KO* I, 175 (231).

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

légitimité par le biais d'une « distinction divine », est toujours présent sur les monuments, parfois au détriment du ND. Il n'est pas ici question d'analyser le NH de ce roi[27], mais plutôt de mettre en exergue, à partir de quelques-uns de ses éléments, la manière dont ce nom aurait servi à légitimer le statut de ce souverain, et les raisons pour lesquelles il ne peut donc, sous cette forme, appartenir qu'à ce dernier.

LE NOM D'HORUS DE PTOLÉMÉE XII

Lors de son accession au trône, Ptolémée XII n'était pas légitime[28] – du point de vue grec : les Alexandrins mirent en avant un « bâtard »[29] de Ptolémée IX Sôter II pour éviter toute possibilité d'intervention romaine[30] ; les prêtres égyptiens ne le voyaient pas non plus comme légitime, car il n'était pas le fils d'une épouse royale[31]. En quête de légitimation[32], ils lui accordèrent un NH susceptible de pallier cette difficulté. Ils l'appelèrent donc[33] :

[…]

ṯn~n[34]*-s(w)-nb.ty-rḫy.t-ḫnᶜ-kɜ=f dwɜ-<n>=f-Ḫnm-jw/r-sšp-n=f-ḥᶜw-m-Ḥḏ.t […]*

La dame du peuple l'a distingué ainsi que son ka*, Khnoum lui adresse des adorations jusqu'à ce qu'il ait pris le couronnement par la Couronne Blanche […]*[35]

27 Pour des analyses générales sur les titulatures ptolémaïques, voir Sales 2005, p. 137-172. Cette étude ne tient pas compte de ce NH. L'analyse des protocoles égyptiens de l'époque ptolémaïque est en cours d'étude dans le cadre d'une thèse de doctorat en préparation par l'auteur à l'université Paul-Valéry Montpellier 3.

28 Pour la question de la légitimité de Ptolémée XII Aulète, voir Bennett 2001-2011, *s.v.* « Ptolemy XII », nº 2 (avec références et explication).

29 Les auteurs classiques attribuent à Ptolémée XII Aulète une autre épithète « Nothus » qui signifie « bâtard » ; voir Bennett 2001-2011, *s.v.* « Ptolemy XII », nº 2.

30 Chauveau 1997a, p. 24 ; Chauveau 1998a, p. 21 ; Hölbl 2001, p. 222.

31 Thissen 1982 ; Chauveau 1998b, p. 1265, nº II. Sur les modalités successorales, voir Bonhême, Forgeau 1988, p. 256-259.

32 M. Chauveau (1997a, p. 25 ; 1998a, p. 21-22) pense que la légitimation qui importait à Ptolémée XII était sa reconnaissance par Rome. Le testament laissé par Ptolémée X Alexandre Ier le dérangeait. Mais l'interprétation est ici faite dans le cadre local du clergé égyptien et sur fond de tradition.

33 Von Beckerath 1999, p. 244-245 (12 H).

34 *Ṯn(y)* par haplographie *ṯn~n*.

35 L'interprétation de *nb.ty-rḫy.t* demeure problématique pour quelques égyptologues qui traduisent « les Deux Dames et le peuple » ; voir Leprohon 2013, p. 186. Il semble impossible que le roi égyptien (garant de l'ordre cosmique) cherche à prouver sa légitimité auprès du peuple. Dans d'autres parallèles, la présence du déterminatif féminin derrière *rḫy.t* montre qu'il s'agit d'un mot composé (communication orale de B. Mathieu) ; voir *Edfou* VIII, 68, 6 ; à Kôm Ombo, voir Jéquier 1924, pl. 37 = *KO* I, 152 (200) ; *KO* I, 259 (329). *Nb.ty-rḫy.t* est désormais une épithète d'Isis ou d'Hathor (voir *Wb* II, 233, 17-19 et *LGG* IV, 174). Comme le montre la titulature ramesside de Siptah, « qui fait vivre les cœurs du *rḫy.t* » dans la section d'*jty* suivant le NO (*sᶜnḫ-jb.w-ny.w-rḫy.t*, voir Kitchen 1987, p. 136), le pharaon est toujours supérieur et ne peut donc tirer de légitimité des *rékhyt*. En ce qui concerne l'épithète *nb.ty-rḫy.t*, voir Preys 2002 et notamment p. 328, nº 4.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cette locution est inspirée de la théologie osirienne[36]. La dame du peuple (épithète qui peut faire référence soit à Isis, soit à Hathor)[37] distingue le roi en sa personne et son *ka* pour que cette fonction royale lui soit attribuée. La mention du *ka* va de pair avec Khnoum le façonneur, présent dans la suite. Le roi régnant possède la force divine (le *ka*), qui à sa mort est transmise à un autre roi[38]. Il s'agit ici d'une distinction divine avant la naissance (depuis le ventre maternel). Une telle idée est déjà évoquée dans le répertoire de titulatures ptolémaïques (NH de Ptolémée VI Philométor *ṯny-m-ḥ.t*)[39], en revanche, elle est beaucoup plus ancienne[40].

Ce NH fait donc appel à l'épithète divine *nb.ty-rḫy.t*, accordée à Isis l'hathorique ou Hathor l'isiaque[41] dans des contextes très spécifiques, entre autres, sa naissance, étroitement liée à son caractère royal : la déesse est née pour régner[42]. Dans l'étude détaillée qu'il a menée sur cette épithète, René Preys écrit à propos des scènes de la chapelle de la naissance d'Isis à Dendara[43] :

> L'épithète *nbtyt rḫyt* évoque le pouvoir royal de la déesse Isis, fille de Geb. Cette fonction lui vient de sa naissance et elle la remplit même avant de naître. L'exercice de ce pouvoir se manifeste par la protection de son frère Osiris et par l'élévation de son fils Harsiësis au trône d'Égypte. Ainsi, Isis est non seulement la reine garantissant la prospérité de son royaume, mais elle fait également le lien entre la royauté de son frère et celle de son fils, permettant ainsi le passage d'une génération à une autre.

Il insiste également sur le fait que, dans le schéma des scènes de la paroi ouest du couloir mystérieux, « l'épithète *nbtyt rḫyt* se retrouve dans un contexte royal dont les protagonistes sont Isis, Osiris et Harsiësis ». L'aspect royal de la déesse se déduit également de l'analyse des épithètes divines dans la crypte ouest 1, où chacune des chambres C, D et E appartiendrait à l'un des membres de la triade divine-royale, en considérant le dispositif architectural : « […] Isis *nbtyt-rḫyt* (chambre D) devient littéralement le passage entre le père [= Osiris] (chambre C) et le fils [= Harsiësis] (chambre E)[44] ». De même, dans le programme iconographique à Philae, quand la déesse est *nb.ty-rḫy.t*, la scène se positionne entre celles d'Osiris et d'Harsiësis[45].

36 F. Herklotz (2015, p. 143, nº 52) propose l'idée que les Ptolémées imitaient le couple formé par Isis et Osiris dans la transmission de la royauté à Horus. Sur la référence au couple divin pour les mariages entre frères et sœurs, voir Thiers 2007.

37 Preys 2002, p. 327-351 ; voir également Colin 1994, p. 534-539, en particulier p. 537-538.

38 Minas-Nerpel 2014, p. 143.

39 *LdR* IV, 294 (XXII) et 299-302 (XLVI B, XLVIII-LI et LIV) ; von Beckerath 1999, p. 238-239 (6 H) ; R.J. Leprohon (2013, p. 182) propose la traduction « distinguished in the sanctuary ».

40 Sur la sélection du souverain « dès le ventre » dans la phraséologie royale, voir Koenen 1977, p. 59, nº 122 ; Bonhême, Forgeau 1988, p. 77-78.

41 Preys 2002, p. 329.

42 Preys 2002, p. 330.

43 Preys 2002, p. 331.

44 Preys 2002, p. 331 et 334.

45 Preys 2002, p. 348.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cette épithète convient parfaitement pour légitimer le statut royal de Ptolémée XII. La distinction divine d'Isis-Hathor *nb.ty-rḫy.t* compense l'absence d'une mère royale. Donc elle devient également le passage entre le père (Ptolémée IX Sôter II) et le fils (Ptolémée XII Aulète)[46].

Parfois, en raison de la présence du groupe hiéroglyphique *nb.ty* – avec la même graphie que le titre *nb.ty*[47] – dans le NH, on a l'impression que le ND était inscrit alors qu'en réalité, faute d'espace, ce ne pouvait être le cas. Les exemples ne manquent pas[48]. Cette ambiguïté prouve que ce ND n'était pas prioritaire, contrairement au NH. Le NH de Ptolémée XII inaugure indirectement la coutume qui sera dorénavant suivie pour la conception du protocole des empereurs romains, lequel se réduira à un seul NH long, au détriment des autres noms (ND et NO) qui tomberont en désuétude[49].

LE NOM DES DEUX DAMES DE PTOLÉMÉE XII

Quand il est rédigé, le ND offre des variantes mineures d'un temple à un autre[50]. Il est difficile de savoir si ces changements représentaient pour les prêtres qui les conçurent une simple variante, comme on l'admet de nos jours. Chaque équipe introduisait-elle sa propre variante pour se démarquer de l'autre ?

1. À Kôm Ombo (v.1), son ND[51] est :

wr-pḥty ḫnty-š-nḥḥ ***nfr-jb wṯs-nfrw****-mj-Ḏḥwty-ʿ3-ʿ3 nb-šfy.t-mj-nb-(r)-ḏr=f ḏd-nsy.t-mj-Rʿ-m-3w.t-jb ḥq3-jmy.t-pr-n(y)-Šw* ***jṯ-n=f****-ns.t-n(y).t-Gb* ***rd(w)****-n=f-ʿnḫ-w3s-n(y)/jn-Wsjr*

*Vénérable de vigueur, qui préside au lac-*néheh[52]*,* ***celui à la volonté parfaite***[53]*,* ***dont la perfection est soulevée*** *comme (celle de) Thot deux fois grand (dismégiste), possesseur de prestige comme le seigneur de tout, celui dont la royauté est stable comme (celle de) Rê dans la plénitude, prince de l'héritage de Chou,* ***qui a saisi*** *le trône de Geb,* ***à qui furent données*** *vie et prospérité par/d'Osiris*

46 Il convient ici d'évoquer une autre mesure suivie en cas d'absence d'une mère divine-royale par Ptolémée III Évergète, lequel « prétendit être le fils d'Arsinoé II Philadelphe », deuxième épouse de son père ; voir Chauveau 1998b, p. 1275. Pour le rôle d'Isis dans la transmission du pouvoir, voir aussi Preys 2015, p. 159-215.

47 Pour une analyse étymologique de *nb.ty*, voir Preys 2002, p. 329.

48 Pour des exemples de protocole sans ND de ce roi, voir PM V, 257 (17-18) = Blackman 1915, p. 42 et pl. XXXV = Beinlich 2016, B1653, B1654, B1660 ; voir également le naos de Débod = PM VII, 5 (23) ; *LdR* IV, 400-401 (XXX A-B) ; Daumas, Derchain [s.d.], p. 1 ; Roeder 1911, p. 92-95, en particulier p. 94 (§ 250) ; Molinero Polo, Flores 2007, en particulier p. 1314-1318.

49 Grenier 1987, p. 102-103 ; Cauville 1990, p. 6 ; Grenier 1995, p. 3188.

50 Von Beckerath 1999, p. 244-245 (12 N1 et N2).

51 *LD* IV, 101 (en bas) et [la généalogie] 102 (en bas) = *KO* I, 152 (200) ; PM VI, 184 (48-47) = *KO* I, 175 (231).

52 Pour ce terme, voir Wilson 1997, p. 983 ; Kurth 1998, p. 283 (159, 6) et n° 7. D. Kurth propose pour *š-nḥḥ* la traduction « Méditerranée » ; R.J. Leprohon (2013, p. 186) traduit *ḫnty-š-nḥḥ* par « foremost one of the sea for ever » ; Sales 2005, p. 156 : *ḫntš-nḥḥ*, qu'il traduit par « aquele que é agradável para sempre (celui qui est dans la joie pour toujours) ».

53 Pour *nfr-jb*, voir *LGG* IV, 209b-c.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

2. À Philae[54] et Edfou[55], son ND est :

wr-pḥty ḫnt(y)-š-nḥḥ ***smn(w)-ḥp.w****-mj-Ḏḥwty-ʿ3-ʿ3 nb-šfy<.t>-mj-nb-(r)-ḏr ḏd-nsy.t-mj-Rʿ-m-3w.t-jb ḥq3-jmy.t-pr-n(y)-Šw ḥtp(w)-ḥr-ns.t-Gb* ***jr(w)****-n=f-ʿnḫ-****ḏd****-w3s-n(y)/jn-Wsjr*

*Vénérable de vigueur, qui préside au lac-*néheh*,* ***celui qui a établi les lois*** *comme Thot deux fois grand (dismégiste), possesseur de prestige comme le seigneur de tout, celui dont la royauté est stable comme (celle de) Rê dans la plénitude, prince de l'héritage de Chou,* ***celui qui repose*** *sur le trône de Geb,* ***à qui furent faites*** *vie,* ***stabilité*** *et pouvoir par/d'Osiris*

3. À Dendara (doc. 1 et 2) figure un même parallèle avec une troisième variante :

wr-pḥty ḫrp-š-nḥḥ ***wb3-jb jrry-tp-nfr****-mj-Ḏḥwty-ʿ3-ʿ3 nb-šfy.t-mj-nb-(r)-ḏr ḏd-nsy.t-mj-Rʿ-m-3w.t-jb ḥq3-jmy.t-pr-n(y)-Šw-ns.t-n(y.t)-Gb* ***rd(w)****-n=f-ʿnḫ-w3s-n(y)/(j)n-Wsjr*

*Vénérable de vigueur, contrôleur du lac-*néheh*,* ***le pénétrant (litt. celui dont le*** **jb** ***est ouvert)***[56]*,* ***celui qui accomplit le bien***[57] *comme Thot deux fois grand (dismégiste), possesseur de prestige comme le seigneur de tout, celui dont la royauté est stable comme (celle de) Rê dans la plénitude, prince de l'héritage de Chou et du trône de Geb,* ***à qui furent donnés*** *vie et pouvoir par/d'Osiris*

Dans cette troisième variante, le remplacement de *smn(w)-ḥp.w* par *wb3-jb jrry-tp-nfr* peut se justifier par le fait que le NO suivant ce ND comprend déjà, entre autres, la première locution *smn(w)-ḥp.w* (doc. 1 et 2) ; on évite donc la répétition et la redondance. D'un autre côté, la présence de ce ND prouve que l'emploi du NO d'Alexandre Ier, pour Aulète, était prévu et ne peut donc être considéré comme un simple remplissage. Dans ce dernier cas, Aulète aurait peut-être dû emprunter, dans son NO, le ND ou le NO de son père, également plus longs que le sien.

Des ND précédents, il ressort que le noyau est le même, alors que les éléments qui précèdent *mj-Ḏḥwty-ʿ3-ʿ3* varient. Chacun d'entre eux pourrait-il être lié à une phase différente du règne du souverain ? Chaque forme est-elle dépendante de la théologie spécifique d'un temple ?

LE NOM D'HORUS D'OR DE PTOLÉMÉE XII

Comme on l'a vu précédemment, on ne connaît pour Ptolémée XII qu'un NH, un ND avec plusieurs variantes. Il n'est pas impossible que le même cas de figure soit applicable aux NO.

54 PM VI, 214-215 (75-77) ; L*D* IV, 52a ; *LdR* IV, 401 (XXXIV) ; *Philä* I, 1 (n. 1-10) et 2 (pl. I) ; Beinlich 2010, B193-194. Le temple de Philae n'étant pas entièrement publié, on ne peut décider si cette variante y est partout utilisée.

55 PM VI, 123 (11) = *Edfou* VIII, 23, 6-8 ; PM VI, 169 (5 et 7) = *Edfou* VIII, 159, 5-6 = Kurth 1998, p. 283 (159, 5 et 159, 6) continué dans *Edfou* VIII, 166, 7-10 = Kurth 1998, p. 294 (166, 7-10).

56 Pour *wb3-jb* comme épithète et désignation de Thot, voir *LGG* II, 296c.

57 *Tp-nfr* est un synonyme de *maât* ; voir *Wb* V, 286, 10 ; l'expression *jrj tp-nfr* se réfère à l'action de Thot et du roi ; *Wb* V, 286, 13.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

À Philae[58], Kôm Ombo (v.1)[59] et Edfou[60], le même NO est connu :

ʿ3-jb ***Jty*** *nb-qn-nḫt-mj-s3-3s.t*

Celui au grand courage, ***le Souverain***[61] *possesseur de victoire comme le fils d'Isis*

Le temple de Dendara est l'une des dernières constructions de la période ptolémaïque ; il ne fut mis en chantier qu'après la fin des travaux à Edfou[62]. Si on connaît des attestations des protocoles ptolémaïques dans les autres temples, Dendara ne nous offre que ces deux parallèles d'une titulature incomplète.

Si les travaux à Dendara ont bien commencé sous le règne d'Aulète, les cryptes seraient donc l'œuvre de ce roi. Ses cartouches sont gravés dans les cryptes souterraines, « les fondations, en quelque sorte, du bâtiment[63] ». Comme on l'a montré, les deux premiers noms lui appartiennent ; le NO en question ne serait dans ce cas qu'une deuxième variante de Ptolémée XII Aulète remployée du NO de Ptolémée X Alexandre Ier.

Un emprunt de nom à un souverain antérieur est envisageable pour un roi. Le cas est attesté maintes fois aux époques dynastique[64], ptolémaïque et romaine[65] : la référence à un ou plusieurs prédécesseurs est usuelle. Une convergence historique, un exploit militaire ou l'édification d'un monument[66] peuvent être à l'origine de telles réutilisations. Dans d'autres cas, l'emprunt de noms de souverains antérieurs s'explique par des circonstances précises ou un contexte décoratif ;

58 *Philä* I, 19 (n. 19), 21 (n. 1) et 20 (pl. X) ; Beinlich 2010, B184.

59 L*D* IV, 101 (en bas) et [la généalogie] 102 (en bas) = *KO* I, 152 (200) ; PM VI, 183 (29) = *KO* I, 155 (201) ; PM VI, 184 (50-49) = *KO* I, 194 (260) ; PM VI, 183 (41) = *KO* I, 141 (183) ; *passim.*

60 PM VI, 123 (16) = *LdR* IV, 398 (XXIV C) = *Edfou* VIII, 58, 10-12 ; PM VI, 122 (3-4) = *Edfou* VIII, 111, 17 et 112, 1 ; PM VI, 169 (3) = *Edfou* VIII, 168, 16-17.

61 En étudiant les titulatures ramessides, Kitchen évoque pour la première fois la présence d'un nouvel élément dans la titulature royale (de Mérenptah) : la section *jty* qu'il décrit comme « fresh section » (Kitchen 1987, p. 134). En dépouillant les titulatures ptolémaïques, on constate que le terme *jty* fait partie de la locution *jty mj Rʿ*, « souverain comme Rê » (Drioton 1940, p. 351 [78]), et ce du règne de Ptolémée III Évergète Ier à celui de Ptolémée VIII Évergète II. Dans les noms de ces souverains, le terme *jty* est indispensable pour que l'épithète soit compréhensible, et il ne peut être séparé du NO. À partir du règne de Ptolémée IX Sôter II jusqu'à la fin de la dynastie ptolémaïque, on adopte de nouveau la coutume initiée sous Mérenptah. Le terme *jty* est suivi d'une ou plusieurs épithètes qui peuvent se dissocier du NO. Pour des raisons de commodité, toutefois, on traitera le titre d'*jty* comme étant une partie du NO dans le présent article. Je remercie Bernard Mathieu pour avoir attiré mon attention sur l'existence de cette section débutant par *jty* et qui constitue selon lui un nom à part entière dans les titulatures royales.

62 Cauville 1990, p. 4.

63 Cauville 1990, p. 4.

64 Bonhème 1987, p. 240-244. Dans le volume 2 de sa thèse de doctorat inédite (sous la direction de S.H. Aufrère), Kh. el-Enany Ezz (2001) a proposé des tableaux récapitulant les différents cas d'emprunts d'éléments de noms royaux à des souverains antérieurs ; voir également Leprohon 2013, p. 189-230 (« Appendix A »).

65 Grenier 1987, p. 90-91 (exemple d'un pseudo-protocole relatant l'activité architecturale de Tibère et la reliant aux anciens rois qui ont contribué à l'édification de divers monuments de Karnak, notamment le temple de Mout). Chez les empereurs romains, le NH est stéréotypé, chacun de ses éléments ayant une origine sous l'Égypte dynastique, et tous les empereurs fondant leur NH sur celui d'Auguste, à quelques modifications près ; voir Grenier 1987, p. 102-103.

66 Kitchen 1987, p. 133 (exemple du cartouche de couronnement de Séthy Ier) ; Grenier 1987, p. 91 (voir exemple de Tibère dans la note précédente).

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

c'est ce que Jean-Claude Grenier appelle « le pseudo-protocole décoratif ou de circonstances[67] ». Pour interpréter le remploi du NO de Ptolémée X Alexandre Ier par Ptolémée XII, un rappel des circonstances de l'accession au trône des deux pharaons est indispensable.

Ptolémée VIII Évergète II, qui n'avait pas désigné de successeur avant sa mort, permit par testament à Cléopâtre III de le choisir parmi deux de ses enfants[68]. Si le choix de Cléopâtre III se porta sur Ptolémée X Alexandre Ier, il fut contesté par Cléopâtre II, qui réussit à placer Ptolémée IX Sôter II[69] sur le trône d'Égypte avec l'aide des Alexandrins et de l'armée[70]. Cependant, quelques années après la mort de Cléopâtre II[71], Cléopâtre III parvint à détrôner Ptolémée IX et à imposer définitivement son choix. Elle fit donc appel à Ptolémée X Alexandre Ier de Chypre pour l'installer à la tête de l'Égypte[72]. Les événements historiques de son avènement sont ainsi évoqués dans sa titulature royale[73]. Dans son NH, on lit :

sḫʿ ~ n-sw-mw.t=f-ḥr-ns.t-jt=f

Sa mère l'a fait apparaître sur le trône de son père[74]

Dans son NO on trouve[75] :

ʿ3-jb mr(y)-nṯr.w-B3q.t ***Jty*** *ḥq3-W3ḏ.ty ʿq=f-r-T3-mry-m-ḥtp-<ḥq3-swḏ(w)sic>*[76]*-mnfty.w=f-m-ḥʿʿ nṯr.w-nṯr.wt-m-s3w=f rd(w)-n=f-ḥb(.w)-sd-ʿš3.w-wr.w-jn-Ptḥ-T3-ṯnn-jt-nṯr.w rd(w)-n=f-nsy.t-n(y.t)-Rʿ-Tmw-qn-nḫt-jn-Jmn nb-mɜʿ(.t) jr(w)-mɜʿ(.t) smn(w)-ḥp.w-mj-Ḏḥwty-ʿ3-ʿ3*

67 Grenier 1987, p. 89.

68 Pour ce testament voir Criscuolo 2011.

69 D'après S. Cauville et D. Devauchelle (1984, p. 47-52) les deux Ptolémées étaient demi-frères et les deux femmes se seraient battues pour placer chacune son rejeton.

70 Hölbl 2001, p. 205 ; Ritner 2011, p. 98.

71 La date de la mort de Cléopâtre II communément retenue est 116/115 av. J.-C., elle serait donc survenue quelques mois après le « triumvirat » qu'elle avait formé avec Cléopâtre III et Ptolémée IX (voir Pestman 1976, p. 66 ; Hölbl 2001, p. 205). S. Cauville et D. Devauchelle (1984, p. 49-50), quant à eux, situent la date de sa mort en 107/106 av. J.-C : d'après eux, c'est Cléopâtre II qui aurait régné avec Ptolémée IX Sôter II jusqu'à sa mort en 107, et non Cléopâtre III, qui se serait trouvée en exil à Chypre avec le futur Ptolémée X Alexandre Ier.

72 Hölbl 2001, p. 207.

73 Herklotz 2007, p. 120 et nº 3.

74 *LdR* IV, 386 (LXXXVII A) ; von Beckerath 1999, p. 242-243 (10 H1).

75 Le document provient de l'inscription du côté droit du bandeau de la frise de la face interne du mur d'enceinte [couloir de la ronde (I')] ; voir PM VI, 160-162 = *Edfou* VI, 13, 7-15 = Kurth 2014, p. 20-21.

76 En dehors de ce document, l'épithète *ḥq3-swḏ(w)* n'est attestée dans aucun parallèle de la titulature de Ptolémée X Alexandre Ier ; pour ces parallèles voir Cassor-Pfeiffer 2008, p. 34-35.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Celui au grand courage, l'aimé des dieux de Baqet, ***le Souverain****, prince des Deux Uræus, quand il pénètre en paix dans Toméry, les troupes dans l'exultation, dieux et déesses sont sous sa protection, lui à qui furent donnés de multiples et vénérables jubilés par Ptah-Taténen père des dieux, lui à qui furent données la royauté par Rê-Atoum*[77] *et la victoire par Amon, seigneur de la* maât*, celui qui a accompli la* maât*, celui qui a établi les lois comme Thot deux fois grand (dismégiste)*

L'élément *mr(y)-nṯr.w-Bꜣq.t* « l'aimé des dieux d'Égypte » est emprunté au NH de la reine Cléopâtre Ire. La reine séleucide, qui n'appartenait pas à la maison lagide, fut appelée pour épouser Ptolémée V. Le nom qui lui fut donné par le clergé égyptien marque clairement l'approbation divine[78] au sujet de sa nouvelle position en tant que reine[79] et épouse principale de Ptolémée Épiphane. Ce nom était, dans l'esprit du clergé, le moyen d'approuver tout nouveau souverain d'origine étrangère arrivant en Égypte. Ptolémée X Alexandre Ier le reçut en arrivant de Chypre : l'approbation divine lui était autant nécessaire qu'elle l'avait été à sa grand-mère, d'autant plus qu'il s'apprêtait à la nouvelle position qu'il allait occuper auprès de sa mère à la tête de l'Égypte sous l'égide du panthéon égyptien. Le protocole royal de Cléopâtre Ire influença de la même manière la titulature de Ptolémée XII[80].

L'élément *ʿq=f-r-Tꜣ-mry* marque, historiquement, l'arrivée de Ptolémée X Alexandre Ier de Chypre en Égypte[81]. L'évocation de Toméry dans la titulature d'Alexandre Ier n'est pas innocente. Maria-Theresia Derchain-Urtel propose de traduire Toméry par « Terre d'héritage », qui permet incontestablement de légitimer le roi[82] qui rentre en possession du pays[83]. Ptolémée X, l'usurpateur, affirme ses prétentions au trône en empruntant cette désignation de l'Égypte qui rappelle le moment « culminant » du transfert de la royauté du père Osiris à son fils Horus[84]. Quant à l'emprunt de cette locution[85], M.-T. Derchain-Urtel énonce :

> Or l'emploi de *ʿq* « entrer » dépasse dans ces contextes-ci de loin son acceptation habituelle qui est le passage d'un lieu à un autre ; il faut plutôt y reconnaître un terme de portée juridique au sens d'« entrer en possession (des lieux) ». *Tꜣ-Mrj* en tant qu'Égypte existant déjà et depuis toujours, n'est pas à considérer comme un terrain inconnu ou nouveau, différent du lieu de séjour habituel, mais à prendre sous son aspect légal […] qui fait que le roi peut réellement y « entrer », dans son nouvel état de « doué d'héritage ».

77 Rê et Atoum d'après Cauville 2002, p. 110.

78 Sales 2005, p. 150.

79 Pour le rôle fondamental des reines ptolémaïques mis en place par Cléopâtre Ire, voir Bielman Sánchez, Lenzo 2015. Ce rôle de la reine fut accru sous Cléopâtre II et Cléopâtre III ; voir, entre autres, Minas-Nerpel 2011, p. 58-76.

80 Quelques éléments du protocole du roi sont inspirés de ceux de la reine comme : *ḫkr.t/ḥtś-n=s-Ḥnmw* ; *rd(w.t)-n=s-nb.ty-rḫy.t-nfr.w=s* ; *ṯn-n-s(y)-Ḥw.t-Ḥr*. Pour le NH de Cléopâtre Ire, voir Eldamaty 2011, p. 31-32.

81 Grenier 1987, p. 100 ; Herklotz 2007, p. 130-131 ; Ritner 2011, p. 101-102 et nº 39 ; Bosch-Puche 2015, p. 280.

82 Derchain-Urtel 1992, p. 55-61.

83 Derchain-Urtel 1992, p. 61.

84 Derchain-Urtel 1992, p. 56.

85 Derchain-Urtel 1992, p. 61.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pour sa part, l'élément *mnfty.w=f-m-ḥ*ʿʿ, l'« exultation », exprime l'usage qui trouvait à s'appliquer pour la légitimation de tout roi macédonien, à savoir l'acclamation par l'armée[86]. Le fait de l'évoquer dans la titulature est l'une des innovations de l'époque ptolémaïque.

Les circonstances de l'accession au trône de Ptolémée XII Aulète lors de ses deux règnes ressemblent à celles de Ptolémée X Alexandre Ier. Sa première accession fait suite à la mise à mort de Ptolémée XI Alexandre II. Il n'y avait plus de successeurs. On fit donc appel à deux des descendants illégitimes de Ptolémée IX Sôter II. Ils vivaient à la cour de Mithridates VI. On nomma le premier Ptolémée XII, roi d'Égypte, et son frère Ptolémée[87], roi de Chypre. Ce n'est qu'après la perte de Chypre que les Alexandrins se révoltèrent contre Ptolémée XII Aulète, lequel fut détrôné et dut fuir à Rome, puis Éphèse[88]. Ce premier règne dura de 80 à 58 av. J.-C[89].

LA DEUXIÈME ACCESSION DE PTOLÉMÉE XII AULÈTE

En raison de l'opposition du sénat romain, la réinstallation de Ptolémée XII Aulète à la tête de l'Égypte ne put être effective que sous le consulat de Pompée, grâce à l'intervention du proconsul de Syrie[90], qui prit la tête d'une armée « romaine » et se rendit avec Marc Antoine de Palestine à Péluse. Ayant vaincu les armées égyptiennes, Archélaos (l'époux de Bérénice IV qui régnait alors)[91] fut mis à mort et Ptolémée XII réinstallé[92].

À l'instar de ses prédécesseurs Cléopâtre Ire et Ptolémée X, qui venaient de l'étranger, Ptolémée XII, en provenance d'Éphèse, adopta dans son NO l'épithète *mr(y)-nṯr.w-Bꜣq.t* qui exprime l'approbation du panthéon égyptien vis-à-vis des nouveaux rois, (re)venus de l'étranger.

Ptolémée XII Aulète ne s'empara pas lui-même du pouvoir : il fut investi par les Alexandrins ou installé par les Romains[93]. La composante du NO *ʿq=f-r-Tꜣ-mry* lui conviendrait parfaitement dans les deux cas, bien que sa réinstallation fût violente[94]. Quant à la locution *m-ḥtp*, « en paix », pourrait-elle relater la reconnaissance romaine et la stabilisation de son pouvoir ?

86 Poirron 2012, p. 23. La légitimation pour un *basileus* macédonien se faisait par la victoire et l'acclamation de l'armée ; ce deuxième thème est ici présent alors que le premier apparaît dans le NO présent dans d'autres temples : ***Jty*** *nb-qn-nḫt* « **le Souverain** possesseur de victoire ». Pour le sens de *qn-nḫt*, voir Daumas 1952, p. 232 ; Wilson 1997, p. 1061. Il faut ajouter que l'équivalent grec de *mnfty.w* dans quelques textes bilingues est le terme *λαός* « peuple » ; voir Daumas 1952, p. 232 ; Derchain 1986, p. 203.

87 Fils de Ptolémée IX Sôter II, il est aussi connu sous le nom de Ptolémée de Chypre. Il n'est pas le premier Lagide à léguer des territoires aux Romains. On connaît avant lui Ptolémée Apion, demi-frère de Sôter II (Mooren 1988, p. 437 et nº 20), qui leur légua la Cyrénaïque. Pour Ptolémée de Chypre, voir Bennett 2001-2011, *s.v.* « Ptolemy of Cyprus ».

88 Sur les différentes versions et sources concernant le départ de ce Ptolémée voir Siani-Davies 1997, p. 318-319 avec références.

89 Hölbl 2001, p. 222-227 ; Chauveau 1997a, p. 24 ; Chauveau 1998a, p. 21 ; Herklotz 2015, p. 138-142.

90 Chauveau 1998a, p. 23-24.

91 Skeat 1969, p. 39 ; Pestman 1967, p. 80. Archélaos est attesté par les sources classiques mais pas les sources contemporaines. Sa présence sur le trône avec Bérénice IV est mise en doute par certains spécialistes, voir Ricketts 1990, p. 59 ; Chauveau 1997b, p. 167.

92 Chauveau 1997a, p. 27-28 ; Hölbl 2001, p. 227-229.

93 Pour rappel, Ptolémée X ne s'empara pas non plus lui-même du pouvoir, mais l'acquit par sa mère.

94 Chauveau 1998a, p. 28.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le risque d'annexion de l'Égypte par Rome n'était plus d'actualité et le prétendu testament de Ptolémée X ne menaçait plus le pouvoir d'Aulète[95]. Il est difficile de trouver une interprétation historique pour chaque détail[96], surtout s'il s'appuie sur des fonds idéologiques ou mythologiques. Il ne faut pas chercher à expliquer *m-ḥtp* indissociablement de *ʿq=f-r-T3-mry* comme M.-T. Derchain-Urtel le relève : « *M ḥtp* "en paix" complète cet acte incontesté dans le passé et incontestable dans l'avenir, par les documents de succession qui s'en portent garants[97]. »

C'est probablement parce que le pouvoir lui a été confié par des tiers et non par ses soldats que Ptolémée XII n'a pas adopté le ND de son père Ptolémée IX Sôter II *njs=t(w)-ḥm=f-m-ɜw.t-jb-(j)n-mnfty.w=f*[98], « Sa Majesté fut invoquée dans la plénitude par ses troupes »[99], mais plutôt le NO de son oncle Ptolémée X Alexandre Ier dont la mémoire, sous Aulète, fut damnée[100]. Cette *damnatio memoriae* soulève plusieurs problèmes, et en premier lieu la question de savoir pourquoi Ptolémée XII Aulète emprunte le NO d'un roi envisagé par son père et lui comme un « usurpateur ». Il est évident qu'au début de son règne, le clergé eut recours, pour légitimer Ptolémée X Alexandre Ier, à des éléments de titulature qui le rapprocheraient de son parangon homonyme, Alexandre le Grand[101]. Il est vraisemblable que ces termes faisaient référence, dans l'esprit du clergé, à l'arrivée triomphale d'Alexandre en Égypte. Cette transposition continua d'être employée jusqu'à la conquête romaine. Octave ne trouva-t-il pas dans le NO de Ptolémée X Alexandre Ier, en dépit de son mépris pour les Lagides, l'intermédiaire entre Alexandre le Grand et lui-même, le nouvel Alexandre[102] ? Inversement, on peut supposer qu'Aulète ait reçu le même NO que son oncle[103] parce qu'il était aussi peu apprécié que celui-ci l'avait été des Égyptiens[104], lesquels lui auraient souhaité un sort identique, à savoir son bannissement. Cette dernière hypothèse semble cependant peu plausible, quand on songe que le clergé a accepté de lui établir un protocole royal, et que l'objectif de celui-ci est, comme on le sait, la légitimation du souverain. De surcroît, Psenptaïs III, le grand prêtre memphite, fut probablement en bons termes avec Aulète.

95 La raison d'être du testament, d'après M. Chauveau et G. Hölbl, était la volonté de Ptolémée X Alexandre Ier d'empêcher le retour de son frère ; voir Chauveau 1997a, p. 23 ; Hölbl 2001, p. 211. Dans une étude plus ancienne, le testament était attribué à « Ptolémée XI Alexandre II », voir Volterra 1939 ; pour son attribution à « Ptolémée X Alexandre Ier » voir Badian 1967 et en dernier Van't Dack 1989.

96 Cf. Preys 2015, p. 166.

97 Derchain-Urtel 1992, p. 61.

98 *Edfou* V, 2, 1.

99 Pfeiffer 2017, p. 175.

100 Chauveau 1998b, p. 1269 et nº 20, et p. 1270.

101 Il ne faut pas oublier que Ptolémée X ne porta pas le nom d'Alexandre simplement comme une épithète à la manière de ses prédécesseurs (Sôter, Évergète, etc.), mais qu'il conserva le nom *Jrksndrs* comme nom de naissance avec *Ptwlmys*, voir von Beckerath 1999, p. 241-242 (10 E) ; Huss 2001, p. 641-642.

102 Bosch-Puche 2015, p. 295.

103 Dans ce même sens, Herklotz 2007, p. 131 ; Bosch-Puche 2015, p. 295, nº 84.

104 Chauveau 1997a, p. 26-28.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ESSAI DE DATATION

À part ces deux frises de bandeaux (doc. 1 et 2), le temple de Dendara ne livre aucun autre protocole ptolémaïque. Si l'inscription du naos de Dendara[105] précise que les travaux ont commencé en l'an 27 de Ptolémée XII, trois ans avant sa mort, en dépit de la présence de ses cartouches dans les cryptes souterraines, ces frises de bandeaux dateraient de son deuxième règne[106]. Certes, le choix de ce protocole dans ce temple n'est pas anodin. C'est le nouveau protocole qui fut créé pour le roi à son retour – donc dédié uniquement à son deuxième règne – comme ce fut le cas au retour de son père[107]. Ptolémée XII aurait conservé le premier nom (NH) qui le légitimait, légèrement modifié le deuxième (ND) et repris le NO d'Alexandre Ier, en incluant ses retouches qui relataient l'entrée « triomphale » en Égypte et, par conséquent, le rattachaient à Alexandre le Grand. Si les cartouches n'ont pas été gravés par la suite en raison de la mort du roi, les plans des cryptes qui contiennent ces deux documents exceptionnels devaient être, on le suppose, préparés à l'avance[108]. Les cartouches vides, ici, marqueraient la période séparant la nouvelle du décès du roi et l'accession de Cléopâtre VII et de son frère sur le trône d'Égypte.

Il est évident que plusieurs arguments permettent de contester cette hypothèse. Entre autres :

1. l'attribution définitive du protocole de Dendara au deuxième règne qui ne peut être assurée que par l'attribution des autres protocoles usuels attestés à Edfou, Philae et Kôm Ombo (v.1) au premier règne ;
2. la présence d'un parallèle de la version de Dendara dans le temple de Kôm Ombo qui, lui, possède les deux versions.

Il est possible, grâce à la présence du cartouche de la reine Cléopâtre VI Tryphaïna après les titres royaux d'Aulète dans les protocoles livrés par le pylône d'Edfou et de Kôm Ombo (v.1), de dater précisément ces derniers – quelle que soit la date des scènes qui les entourent[109].

- À Edfou[110] : *ḥqꜣ.t nb(.t)-Tꜣ.wy ⟨Kljwptrꜣ ḏd=t(w)-n=s-Trwyjpjn⟩ nṯr.w mr(y.w)-jt=w mr(.w)-sn-nw=s*
- À Kôm Ombo (v.1)[111] : *ḥnʿ sn.t=f ḥqꜣ.t nb(.t)-Tꜣ.wy ⟨Kl{ꜣ}jwptrꜣ ḏd=tw-n=s-Trꜣpnꜣ⟩* + ancêtres

L'ajout du cartouche de la reine au protocole royal permet de nous situer à la période de son « co-règne » avec son époux. On est donc sans doute :

1. entre 80/79 et 69 av. J.-C.[112], année pendant laquelle la souveraine fut écartée du pouvoir, si l'on suit le consensus des spécialistes ;

105 Amer, Morardet 1983, p. 256 ; Devauchelle 1985 ; Winter 1989.
106 Quaegebeur 1990, p. 68.
107 *LdR* IV, 358 (XLII A-B) ; *Edfou* V, VIII-X ; Cassor-Pfeiffer 2008, p. 27-30 ; Traunecker 2013, p. 180-183.
108 Wilson 2010, p. 793-794 (je remercie Hanane Gaber d'avoir porté à ma connaissance cette référence).
109 J. Quaegebeur (1989, p. 601-602) précise par exemple que l'inscription du bandeau du soubassement du pylône K' devait être antérieure à la scène de la reine anonyme qui la surmonte.
110 PM VI, 123 (14) = *Edfou* VIII, 30, 13-14.
111 PM VI, 182-183 = *LdR* IV, 402 (XXXVIII B) = Jéquier 1924, pl. 37-38 ; L*D* IV, 101 (en bas) = *KO* I, 152 (200) = Chauveau 1998b, p. 1268, fig. 1 = Minas 2000, pl. 13, 2 ; PM VI, 183 (29) = *KO* I, 155 (201) = Minas 2000, pl. 14 ; PM VI, 184 (48-47) = *KO* I, 175 (231) ; PM VI, 184 (50-49) = *KO* I, 194 (260).
112 Chauveau 1998b, p. 1267.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

2. entre 80/79 et 56/55 av. J.-C.[113], date la plus tardive possible pour le co-règne de Tryphaïna et Bérénice IV[114]. Cette date fut parfois considérée comme le *terminus ante quem* de la mort de Tryphaïna[115].

Comme Claude Traunecker[116], nous pencherions plutôt pour la première proposition (80/79-69 av. J.-C.). D'après lui, cette titulature devrait être attribuée au premier règne. Quoi qu'il en soit, la seconde ne s'oppose pas à la datation que nous envisageons, car la réapparition de Tryphaïna aux côtés de sa fille après le départ d'Aulète n'interdit nullement son écartement du pouvoir à partir de 69 av. J.-C.[117]. En outre, elle ne serait revenue et restée au pouvoir qu'en compagnie de Bérénice IV, et donc avant le retour d'Aulète[118].

Le deuxième règne de Ptolémée XII dura cinq ans et se situe entre 55 et 51 av. J.-C.[119]. La date de l'achèvement des travaux à Edfou a dû coïncider avec le début de ceux réalisés à Dendara, trois ans avant la mort de Ptolémée XII, soit entre 53 et 51 av. J.-C. On est ici amené à se demander si, pendant les deux premières années qui ont suivi le retour du souverain (55-54 av. J.-C.), et avant le commencement du chantier de Dendara, des travaux eurent lieu à Edfou en son nom. Dans ce dernier cas, la présence d'une titulature royale avec NO court usuelle, en 55-54, conduirait à l'invalidation de notre hypothèse, puisque l'ancien protocole serait également en usage à un moment donné du deuxième règne. Toutefois, les seuls exemples dont nous disposons sont ceux datés de Tryphaïna.

Un autre raisonnement se fondant sur les dates de l'achèvement des travaux à Edfou vient appuyer notre hypothèse. S. Cauville précise que « la deuxième et la dernière consécration du temple (d'Edfou) […] eut lieu le 7 février 70, mais les portes en cèdre ne furent mises en place que le 5 décembre 57[120] ». Le croisement des dates mentionnées par S. Cauville avec chacune des phases du règne d'Aulète permet de conclure que :

a. La deuxième consécration (l'inauguration), l'un des derniers événements les plus importants relatifs au temple d'Edfou, eut lieu sous le premier règne d'Aulète (80-58)[121].
b. La mise en place des portes en cèdre eut lieu l'année qui suivit la fuite d'Aulète d'Alexandrie (58-55)[122]. Sous réserve que les dates ne soient pas précises et puissent varier d'une année,

113 Sur la bibliographie concernant la réapparition du nom de Cléopâtre Tryphaïna en 57 av. J.-C., voir Traunecker 1992, p. 44, n° 176.

114 P.W. Pestman (1967, p. 76 et p. 80 n° [a] en haut) considère qu'il y a deux reines Tryphaïna : la sœur-épouse de Ptolémée XII et sa fille, cette dernière n'étant pas Cléopâtre VII. T.C. Skeat (1969, p. 37-39) et J. Quaegebeur (1989, p. 603-604) considèrent quant à eux qu'il n'y en a eu qu'une seule. Après le départ de Ptolémée XII d'Égypte, elle aurait régné conjointement avec Bérénice IV et serait morte avant le retour du roi. La question demeure impossible à trancher pour certains spécialistes, dans l'état actuel de la documentation ; voir Traunecker 1992, p. 316, n° 1572.

115 Il existe différentes hypothèses au sujet du devenir de cette reine (voir Quaegebeur 1989, p. 599 et n° 18 et p. 601 et Whitehorne 1997), mais celle qui est privilégiée aujourd'hui l'associe au pouvoir sous la forme d'un co-règne avec Bérénice IV, d'après les double dates, voir Skeat 1969, p. 37-38 ; Quaegebeur 1989, p. 603-604 ; Ricketts 1990 ; Bennett, Depauw 2007, p. 214 ; Coulon 2011, p. 88-89, n° 28.

116 Traunecker 1992, p. 44, § 45.

117 Voir par exemple Chauveau 1997a, p. 26-27.

118 Ricketts 1990.

119 Hölbl 2001, p. 229 ; pour les événements de ce règne voir en dernier Pfeiffer 2017, p. 190-192.

120 Cauville 1984, p. 63.

121 Pour la date voir Hölbl 2001, p. 222 ; Huss 2001, p. 672 (a).

122 Pour la date voir Hölbl 2001, p. 227 ; Huss 2001, p. 684 (b). Pour la mise en place des portes, voir Huss 2001, p. 701-702.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

cet événement pourrait aussi se situer à la fin du premier règne de ce Ptolémée[123]. D'un autre côté, Jan Quaegebeur a démontré le peu de vraisemblance de cette datation ; l'inscription rapportant l'événement est attribuée à un roi, sans précision de son identité. J. Quaegebeur, évoquant plusieurs indices, a proposé de reconnaître ici Ptolémée X Alexandre I[er][124]. L'événement, de ce fait, serait antérieur de plusieurs décennies.

On peut déduire de tout cela que les derniers travaux dans ce temple se produisirent lors du premier règne (80-58)[125], et non au cours du second. Ainsi, les inscriptions portant le protocole d'Aulète à Edfou dateraient de son premier règne, ce qui renforce notre hypothèse.

Pour la datation des travaux du temple de Philae sous Aulète, plusieurs éléments apportent des indices. Le pylône de Philae, quant à lui, nous livre la titulature suivie de :

ḥnʿ sn.t=f ḥm.t=f ḥq3.t nb(.t)-T3.wy [ ]126

En traitant des « bâtisseurs de Philae », Madeleine Peters-Destéract établit la liste des travaux d'Aulète en 80 av. J.-C., soit au tout début de son premier règne. Au regard du cartouche vide de la reine, il s'avère impossible d'accepter cette datation. Comme M. Peters-Destéract date tous les travaux des souverains-bâtisseurs en fonction de l'année de l'accession au trône, on ne peut comprendre sa liste autrement que comme une chronologie[127]. En revanche, Lætitia Martzolff, grâce à des indices qu'elle a repérés, propose de situer les « travaux » du grand pylône livrant la titulature d'Aulète entre 79 et 69 av. J.-C.[128]. Si cette proposition est valable, l'explication du cartouche vide pourrait tenir au fait que l'annonce de la disgrâce de Cléopâtre VI Tryphaïna est tombée au moment où les hiérogrammates en étaient au stade du remplissage des cartouches et venaient d'achever ceux du roi. Cette disgrâce daterait donc de l'an 69 av. J.-C., ou peu après. Le protocole royal de Philae serait, de ce fait, postérieur à celui d'Edfou. Pour autant, conformément à notre hypothèse, les deux protocoles ne peuvent être datés que du premier règne du souverain.

Il est donc plausible de considérer que les protocoles avec le nom de la reine gravé dans le cartouche à Edfou et Kôm Ombo (v.1) datent de 80/79-69 av. J.-C, et ceux avec le cartouche de la reine vide de Philae probablement de 69-58 av. J.-C.

Si, comme on l'a proposé plus haut, le changement de quelques locutions du ND permet de démarquer une équipe d'ouvriers d'une autre, les ND d'Edfou sont les mêmes qu'à Philae. L'étude comparative des pylônes de ces temples, effectuée par L. Martzolff, établit nettement que les artisans d'Edfou furent les mêmes que ceux de Philae, ou qu'il y eut au moins des membres des mêmes équipes qui œuvrèrent ici et là[129]. La similitude des sources textuelles

123 D'après J. Quaegebeur (1989, p. 608), le temple a été entièrement achevé avant le départ de Ptolémée XII à Rome.
124 Quaegebeur 1989, p. 602, n° 27.
125 Quaegebeur 1989, p. 608.
126 PM VI, 214-215 (75-77) ; L*D* IV, 52a ; *LdR* IV, 401 (XXXIV) ; *Philä* I, 19 (n. 19) – 21 (n. 1) et 20 (pl. X) ; Beinlich 2010, B184.
127 Peters-Destéract 1997, p. 76-79, en particulier p. 79.
128 Martzolff 2011, p. 25.
129 Martzolff 2011, p. 281.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

auxquelles on puisa pour les deux temples[130] ainsi que la ressemblance des pylônes peuvent être soulignées, compte tenu des influences de théologies locales.

Avec la réinstallation du souverain, ces équipes, après des décennies de travail à Edfou et Philae[131], se retrouvèrent dans un nouveau chantier à Dendara[132]. La titulature royale avec laquelle elles s'étaient familiarisées avait légèrement changé, cette modification ayant pour objectif de mettre en évidence un événement historique, en l'occurrence le retour du roi.

Le roi ne put voir l'achèvement des travaux entamés en son nom à Dendara deux ans après son retour. Les cartouches de son protocole furent laissés vides et les travaux furent achevés par Cléopâtre VII. Il est possible que, durant ces deux années, avant le commencement du chantier tentyrite, des ouvriers aient été envoyés pour œuvrer dans la partie interne de Kôm Ombo. N'avait-il pas consacré des travaux dans le mammisi de ce temple ainsi que dans sa partie externe au cours de son premier règne ? En outre, les cartouches du deuxième protocole à Kôm Ombo (doc. 3) sont, contrairement à ceux de Dendara, gravés, et signalent par là même l'achèvement du travail dans la chambre 22. Cette dernière est la seule dont les scènes et inscriptions sont achevées[133]. Pour ce qui concerne la suivante (n° 23), sa réalisation fut soudainement interrompue[134]. Quant à la salle 24, on n'y trouve gravés que les cartouches d'une scène[135] ainsi qu'une inscription d'une autre scène inachevée[136]. Il est vraisemblable que cette interruption du travail trouve son origine dans la mort du roi, ce qui invalide l'hypothèse selon laquelle les équipes de Kôm Ombo et de Dendara auraient été les mêmes. En effet, pourquoi seraient-elles parties pour un autre chantier alors que le premier était toujours en suspens ? La présence de cartouches et de traces d'inscriptions prouve que les ouvriers restèrent sur le chantier jusqu'à la mort du souverain, donc tout au long du deuxième règne, voire au-delà, après l'avènement de Cléopâtre VII. C'est ensuite sous cette dernière que le chantier fut complètement abandonné. Si, comme l'a proposé Christophe Thiers, les travaux architecturaux des temples sous Aulète furent financés principalement par leurs propres ressources[137], les chantiers de Kôm Ombo et de Dendara purent être menés simultanément.

Dans une étude réalisée sur le changement des titres précédant les cartouches de couronnement et de naissance des frises de colonnes de la salle hypostyle du grand temple de Kôm Ombo, Ali Abdelhalim Ali suppose que l'addition des épithètes libres[138] *nb-Tȝ.wy* et *nb-ḫ^{c}.w* aux titres *N(y)-sw.t-bjty* et *sȝ-R^{c}* – les cartouches royaux quant à eux étant restés intacts – servait à légitimer le souverain après avoir trouvé l'autorité sur l'ensemble du territoire égyptien[139]. Il évoque également le fait que les deux titres n'ont jamais été inscrits dans le temple avant Ptolémée XII, qui y inaugura cette coutume[140]. Les deux Ptolémées VI et VIII ayant œuvré

130 Fortier 2011, p. 18.
131 Martzolff 2011, p. 281.
132 *Edfou* VIII, xi ; Quaegebeur 1990, p. 68.
133 Pour les scènes achevées de la chambre 22 : PM VI, 196 (201-205) = *KO* II, 277-281 (921-925).
134 On trouve en effet des scènes avec inscriptions (PM VI, 196 [206-209] = *KO* II, 283-286 [927-930]) et d'autres anépigraphes (PM VI, 196 [210] = *KO* II, 287 [931]).
135 Pour cette scène : PM VI, 196 (211) = *KO* II, 287 (932).
136 Pour cette scène : PM VI, 196 (215) = *KO* II, 289 (935).
137 Thiers 2009, p. 240.
138 Pour l'origine de ces épithètes libres à l'Ancien Empire et au Moyen Empire, voir Aufrère 1982, p. 31-34.
139 Abdelhalim Ali 2014, p. 237 (2.2.3) et 238 (2.2.5).
140 Abdelhalim Ali 2014, p. 236 et n° 1.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

avant lui dans le même temple ne portèrent jamais ces épithètes libres, ni dans ce temple ni ailleurs, dans toutes les versions disponibles et complètes de leurs cinq noms, à une exception près, néanmoins, pour chacun[141]. Certes, les titres – et non les cartouches – ont été regravés. Mais aucun autre exemple similaire répondant à un objectif de propagande royale n'est à ce jour connu. La présence irrégulière des deux épithètes libres en question devant les cartouches de Ptolémée XII, à Edfou et Philae, est déjà attestée sous son premier règne. Ceci contredit l'hypothèse d'A. Abdelhalim Ali, puisque la coutume était déjà courante. Quant à ses deux prédécesseurs, bâtisseurs à Kôm Ombo, Ptolémées VI et VIII, un contrôle de quelques exemples de cartouches permet d'affirmer que l'usage des titres n'était pas usuel sous ses deux rois[142]. Une étude complète ne l'a cependant pas encore définitivement établi. Il est plus probable que Ptolémée XII entendait reprendre une coutume abandonnée. Ces titres étaient d'usage sous Ptolémée IV Philopatôr. Sous ce dernier, on trouve les deux titres se superposant indépendamment du nom qui les suit, il est ainsi possible de lire *nb-T3.wy* devant un nom personnel et *nb-ḥʿ.w* devant le nom de couronnement, et de relever, parfois, l'absence de *N(y)-sw.t-bjty* voire de *s3-Rʿ*[143]. Cette modification n'est donc pas liée au deuxième règne de Ptolémée XII Aulète.

La situation politique de l'Égypte après la mort de Ptolémée IX Sôter II, anarchique, rappelle celle de l'époque qui suivit la mort d'Alexandre le Grand. Ce n'est cependant pas une lutte entre diadoques qui en est la cause, mais l'absence d'héritier légitime et l'existence du testament de Ptolémée X Alexandre Ier, cédant l'Égypte à Rome. Bien que le legs n'ait finalement pas eu lieu, les prêtres durent légitimer Ptolémée XII, par identification avec Alexandre le Grand ; moyen utilisé également par d'autres Ptolémées.

Voulant rivaliser avec son aîné, qui se réclamait de Sôter, Ptolémée X Alexandre Ier choisit quant à lui un prédécesseur encore plus prestigieux[144]. L'identification n'est pas uniquement manifeste par son épithète, mais aussi par le contenu de son NO[145], qui met en exergue leurs arrivées triomphales (Alexandre le Grand en 332 av. J.-C. et Ptolémée X Alexandre Ier en 107 av. J.-C.) en Égypte. Or, c'est bien dans ce contexte de l'*imitatio Alexandri* que s'intègre le NO d'Aulète emprunté à Ptolémée X. Comme le souligne Perrine Poirron, « cette légitimité est accrue si le *basileus* appartient à la famille des Argéades, soit par le sang ou encore par les alliances[146] ».

Lorsque Ptolémée IX Sôter II rentra de Chypre, les quatre noms de son protocole furent modifiés[147]. Tel ne semble pas avoir été le cas d'Aulète. Si, comme le supposent les chercheurs, la reconnaissance romaine importait particulièrement au roi[148], la légitimité égyptienne qu'il

141 Pour Ptolémée VI Philométor ayant *n(y)-sw.t-bjty nb-T3.wy* exceptionnellement à Philae, voir *Philä* II, 168 (à gauche) et 169 (§ 15 [1-4]) ; quant à Ptolémée VIII Évergète II, le seul protocole ayant les deux titres, voir *Edfou* III, 359, 5-8 et 10-13.

142 Malheureusement, la vérification ne put être faite sur l'ensemble des cartouches. Pour Ptolémée VI, quelques exemples de Philae et Edfou furent contrôlés ; à ces deux temples vérifiés, s'ajoutent des exemples du temple de Dakka pour Ptolémée VIII.

143 *Edfou* IX, pl. XV et XVIII.

144 Carrez-Maratray 2002, p. 66 ; Bosch-Puche 2015, p. 294-295 et nº (85).

145 Bosch-Puche 2015, p. 295 et nº 83.

146 Poirron 2012, p. 36.

147 *LdR* IV, 358 (XLII A-B) ; *Edfou* V, VIII-X ; Cassor-Pfeiffer 2008, p. 27-30 ; Traunecker 2013, p. 180-181. Il est difficile de juger si le NH de Sôter II fut changé en *wḥm-msḫʿ.w* comme le suggèrent S. Caßor-Pfeiffer (2008, p. 28, 31), C. Traunecker (2013, p. 180 [1.2.1.B], 181 [1.B]), ou en *ḏsr-msḫʿ.w* comme l'ont vu J. Dümichen et J. de Rougé, cités par H. Gauthier (*LdR* IV, 358 [XLII A]). Dans ce dernier cas, en ne tenant pas compte de l'ajout *mj-Ḥr-nfr*, Ptolémée IX Sôter II aurait conservé son NH pour les deux règnes. Aulète aurait-il fait de même ?

148 Voir nº 32 ; Van't Dack 1989, p. 160-161.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

reçut dès son accession dans son NH et les scènes des pylônes d'Edfou[149] et de Philae[150] lui aurait suffi et, partant, le changement du NH ne lui aurait pas paru indispensable. Les noms qui légitimaient le roi au premier règne furent, par conséquent, repris dans son nouveau protocole. Comme nous l'avons montré plus haut, le NH faisant appel à l'épithète divine *nb.ty-rḫy.t* qui comble l'absence d'une mère royale fut, dans cette logique, gardé dans le deuxième protocole[151]. Le ND n'étant pas prioritaire et variant d'un temple à un autre, tout le travail des théologiens-politiciens chargés de concevoir la nouvelle titulature se fixa uniquement sur le NO.

Le protocole royal étant l'un des meilleurs moyens pour le souverain d'asseoir sa légitimité, Aulète l'exploita au mieux. Indirectement, il s'associa, dans son NH, à Isis, pour pallier l'illégitimité de sa mère ; dans son NO, il établit le parallélisme entre son arrivée en Égypte et celle d'Alexandre le Grand. En outre, de manière plus directe, il mit en avant sa filiation avec Ptolémée IX Sôter II dans ses cartouches de couronnement et de naissance. Le cartouche de couronnement de ce souverain met en évidence sa relation avec son père Sôter II dans la formule héréditaire (*jwʿ-ny-pꜣ-nṯr-nty-nḥm*). Le maintien de cette dernière dans les deux règnes ne peut être dû à la constance de la généalogie[152]. On remarque la situation inverse chez son père, qui modifia l'élément *jwʿ-n(y)-*AB à plusieurs reprises[153]. Cette formule rattache Aulète, contrairement à tous les autres Lagides, à son père uniquement[154]. Chez tous ses prédécesseurs, un Ptolémée était l'héritier d'un couple dynastique, dont l'épithète était égyptianisée au duel.

En dehors de la formule héréditaire, deux variantes sont à ce jour connues pour le cartouche du couronnement. C. Traunecker préfère voir, à partir du segment (Y-*(n)-Rʿ*)[155], l'une dédiée aux grands monuments (*jr-mꜣʿ.t-Rʿ*) et l'autre aux petits (*jr-mr(w)-Rʿ*). Il précise que ces deux variantes ne pourraient constituer des critères de datation[156]. En effet, les mêmes cartouches du premier protocole sont présents dans le supposé deuxième protocole de Kôm Ombo, mais absents à Dendara.

Dès son accession, Aulète avait, dans son nom de naissance, combiné les épithètes de son père : *mry-Ptḥ* (premier règne) et *mry-Ꜣs.t* (second règne)[157], obtenant ainsi *mry-Ptḥ-Ꜣs.t*. Cette

149 Cauville 1987, p. 189.

150 Hölbl 2001, p. 275.

151 Cette reprise du protocole du premier règne (à Edfou) pour le deuxième règne (à Dendara) fut remarquée par M.-T. Derchain-Urtel (1992, p. 59). Cette auteure indique, à propos du NH du roi : « Ce protocole est repris de façon rigoureusement parallèle sur le montant de la porte ouest du Téménos à Edfou (E. 8, 166 sq. et 159, 5 sq.). » En réalité c'est le protocole de Dendara qui reproduit celui d'Edfou.

152 Concernant la variation dans l'expression des généalogies lagides, selon la nature des sources, voir Bennett 1997, p. 39-43.

153 Ptolémée IX Sôter II changea son NC plusieurs fois : *jwʿ-n(y)-nṯr-mnḫ-nṯr.t-mry.t-mw.t=s-nḏ.t* (héritier de Ptolémée VIII et Cléopâtre II/III), *jwʿ-n(y)-nṯr.wy-mnḫ.wy* (héritier de Ptolémée VIII et Cléopâtre III), *jwʿ-n(y)-nṯr.w-mnḫ.w* (héritier de Ptolémée VIII, Cléopâtre II et Cléopâtre III), voir Ritner 2011 ; Traunecker 2013, p. 178-183 et 195-196.

154 Chauveau 1998b, p. 1265, nº 11. Les membres du couple ne sont pas obligatoirement les parents biologiques du roi, mais le couple par le biais duquel la royauté est transmise. Citons à titre d'exemple Ptolémée III Évergète Ier qui est l'héritier des dieux Philadelphes (Ptolémée II et Arsinoé II) alors qu'il est le fils biologique d'Arsinoé Ire et le fils adoptif d'Arsinoé II, voir Bennett 2001-2011, *s.v.* « Ptolemy III ».

155 Pour le schéma du cartouche de couronnement à l'époque ptolémaïque voir Habachy 2019, p. 45-47.

156 Traunecker 1992, p. 323.

157 Pour le changement des épithètes du nom de naissance de Ptolémée IX Sôter II, voir Eldamaty 2009, p. 95 ; Eldamaty 2011, p. 42 ; Traunecker 2013, p. 181, 183 (5, A-B).

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

combinaison, qui le démarque de tous les autres rois de la dynastie, ne fut peut-être employée que dans sa titulature complète et ne fut pas modifiée au cours des deux étapes du règne[158].

La stèle BM EA 886 rapporte les événements du couronnement de Ptolémée XII Aulète[159] – quatre ans après sa prise du pouvoir[160] – par Psenptaïs (III)[161], le grand prêtre de Ptah, qui n'avait alors que quatorze ans[162]. On apprend qu'Aulète a dans un premier temps nommé Psenptaïs comme grand prêtre, avant que ce dernier ne le couronne[163]. En raison du jeune âge du pontife, on peut penser qu'il n'a pas contribué à la conception de la titulature de Ptolémée XII, comme le faisaient ses homologues depuis au moins le règne d'Épiphane[164]. À partir du début de l'époque ptolémaïque, l'établissement du protocole royal ne dépend plus du rituel du couronnement proprement dit[165], comme c'était le cas à l'époque dynastique[166]. Si, malgré cela, on devait relier le couronnement de Ptolémée XII au protocole officiel qui lui fut attribué, cela signifie, par conséquent, que la titulature de Tryphaïna (protocoles d'Edfou et de Philae) aurait été établie quatre ans plus tard qu'on ne le suppose généralement : en 76/75 au lieu de 80/79 av. J.-C.

Psenptaïs III, qui avait quatorze ans en 76 av. J.-C.[167], devait en avoir à peu près 32 lors du retour d'Aulète. Il est encore mentionné avec la fonction de grand prêtre de Ptah sous Cléopâtre VII[168]. On peut donc légitimement supposer que, lors du deuxième règne d'Aulète, il a cette fois contribué au choix de la titulature de ce roi, en suggérant, au moins, un emprunt au NO de Ptolémée X Alexandre Ier, lequel avait nommé son père quelques années auparavant[169]. Le même scénario se serait-il répété, le père de Psenptaïs aurait-il contribué au choix de la titulature du souverain qui l'avait porté à la tête du clergé ? Cela reste une hypothèse.

L'idée de la contribution de Psenptaïs III au choix de la titulature d'Aulète pourrait être rejetée au seul titre que ces trois documents uniques ne proviennent que de Dendara et de Kôm Ombo, et non de Memphis. Cependant il convient de remarquer que l'établissement

158 Concernant la titulature complète, une seule exception est attestée à notre connaissance, sur le côté ouest du grand pylône du temple d'Isis à Philae, avec uniquement l'épithète *mry-ỉs.t* dans le nom de naissance, voir *LdR* IV, 401 (XXXIV) ; *Philä* I, 2 (pl. I), 3 (n. 4) (cette remarque n'est applicable que lorsque le protocole est complet). Quant aux cartouches des scènes rituelles des temples, les épithètes varient entre *mry-Ptḥ*, *mry-ỉs.t* et *mry-Ptḥ-ỉs.t*, voir Hallof 2010, p. 251-260 ; une étude mériterait de leur être consacrée.

159 Sur cette stèle, voir Munro 1973, p. 165, 170 et 341, pl. 63, fig. 215-216 ; Quaegebeur 1974, p. 70 (25) ; Gorre 2009, p. 329-333 (avec références) ; Sales 2013, p. 311-312 ; Pfeiffer 2017, p. 186 ; pour le couronnement de Ptolémée XII Aulète, voir Bergman 1968, p. 110-120 ; Herklotz 2015, p. 142-143.

160 Grenier 1987, p. 103, n° 85.

161 Pour Psenptaïs, voir Maystre 1992, p. 193-199 (§ 80).

162 Quaegebeur 1972, p. 98.

163 Thissen 1982 ; Thompson 1990, p. 112 ; Huss 2001, p. 677.

164 Grenier 1987, p. 98 et n° 69.

165 Burstein 1991, p. 140-141 ; Stadler 2012, p. 61 et p. 62, n° 14 ; *contra* Herklotz 2015, p. 142.

166 Barta 1980, p. 33-53. Sur la question de l'élaboration du protocole entre avènement et couronnement, voir notamment Bonhême 1987, p. 14-16 ; Bonhême, Forgeau 1988, p. 241 et 245 ; même à l'époque dynastique, il était possible que le roi ne s'octroie de titulature que peu de temps après le couronnement (cinq jours pour Ramsès III) et non pas le jour même, voir Barta 1980, p. 48, 52-53 ; Grandet 1993, p. 53 ; Obsomer 2012, p. 449, n° 26.

167 Herklotz 2015, p. 143.

168 Munro 1973, p. 165 ; Quaegebeur 1980, p. 73.

169 Maystre 1992, p. 193 (§ 79), qui note : « la faveur des lagides restait toujours acquise aux descendants de Nesqed » ; Huss 1994, p. 53 ; Huss 2001, p. 766 ; Herklotz 2015, p. 143.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

d'un corpus des protocoles ptolémaïques quasi complet ne peut se faire qu'à partir des supports textuels que constituent les temples du sud. L'argument n'est donc pas dirimant.

Le temple de Kôm Ombo, mal documenté, consigne également une partie de cette titulature qu'on attribue au deuxième règne. Quelques indices simples peuvent, pour le moment, confirmer notre proposition : l'absence complète d'un cartouche d'une reine – même vide – dans la suite du deuxième protocole royal d'Aulète. De même, sur toutes les scènes rituelles provenant de la chambre 22 qui présente cette titulature, aucune reine n'est présentée accompagnant le roi officiant[170]. En revanche, dans toutes les autres chambres adjacentes (n°s 20-24 du couloir est de la ronde), le roi officie seul devant les divinités[171], à l'exception d'une scène de la chambre 23, inachevée, où une reine anonyme est figurée[172]. Cette dernière ne peut être que Cléopâtre VII[173], fille et successeur d'Aulète. Si cette proposition est recevable, on peut alors affirmer que les travaux de construction du couloir est de la ronde de Kôm Ombo datent du deuxième règne d'Aulète et sont contemporains, voire antérieurs, aux cryptes de Dendara en raison de la présence des cartouches gravés. Ainsi, au moins une partie des travaux à Kôm Ombo fut achevée avant le début de ceux du naos de Dendara. Aulète aurait donc porté un intérêt exceptionnel à ce temple où il entreprit des travaux[174] durant les deux étapes de son règne[175]. Pendant la première phase (76-69 av. J.-C.), les travaux furent menés dans le mammisi et la partie extérieure du temple, où est gravée la titulature usuelle de Ptolémée XII, accompagné de Tryphaïna. Quant aux travaux de la seconde étape, ils auraient donc eu lieu en 55-54 av. J.-C. et auraient consisté dans la décoration des chapelles du couloir est de la ronde.

CONCLUSION

En résumé, grâce aux cartouches de la reine Cléopâtre VI Tryphaïna suivant le protocole du premier règne d'Aulète, il est possible de dater les protocoles d'Edfou et Kôm Ombo (v.1) (entre 76/75 et 69 av. J.-C) antérieurement à celui de Philae (peu après 69 av. J.-C.). D'un autre côté, grâce aux dates de construction du naos de Dendara et en raison de l'absence du cartouche de Cléopâtre VI après la titulature d'Aulète à Dendara et Kôm Ombo (v.2), il semble possible de dater cette titulature de son deuxième règne. Enfin, au regard des cartouches gravés, on peut supposer que la titulature de Kôm Ombo a précédé celle de Dendara, dont les cartouches ont été laissés vides pour marquer la disparition du roi.

Si l'on admet que cette titulature est bien celle du deuxième règne de Ptolémée XII Aulète, alors chacun des trois rois ptolémaïques, détrônés puis réinstallés, posséderait deux titulatures, chacune correspondant peut-être à une phase de son règne. La comparaison entre les titulatures des deux règnes de Ptolémée IX Sôter II a déjà été réalisée, prenant en compte les variantes de

170 PM VI, 196 (201-205), *s.v.* « Room 22 » = *KO* II, 277-281 (921-925).
171 PM VI, 196 (194, 196-200, 201-205, 207-210 et 211-215).
172 PM VI, 196 (206).
173 PM VI, 196 (206) également ; pour la succession de Ptolémée XII Aulète voir Criscuolo 1989.
174 Thiers 2009, p. 236.
175 Abdelhalim Ali 2014, p. 238 (2.2.6).

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ses cartouches de couronnement à Médinet Habou[176]. En revanche, aucune étude n'a comparé le protocole usuel de Ptolémée VI Philométor[177] à celui attesté une seule fois, à Edfou[178], ce qui pourrait présenter un intérêt, à moins qu'il ne s'agisse en vérité d'un « pseudo-protocole de circonstance ou décoratif »[179], selon l'expression de J.-C. Grenier[180].

DOCUMENTS

Document 1 (Dendara)

A. *Crypte « est n° 2 », chambre A, bandeau de la frise, côté droit*[181]

ʿnḫ ***Ḥr*** *Ḥwn-nfr bnr-mrw.t ṯn ~ n-s(w)-nb.ty-rḫy.t-ḫnʿ-kɜ=f dwɜ-n=f-Ḥnmw-šps-(jw/r)-sšp ~ n=f-ḥʿw-m-pɜ-sḫmty snsn-n=f-ḫnskty.w-m-ḥʿʿ-mj-nḏ(w)-jt=f ṯḫn-msḫʿ.w-ḫr-ns.t-jt=f-mj-Ḥr kɜ-nḫt psḏ-m-Tɜ-mry-mj-Ḥp-ʿnḫ nṯr-nfr rd(w)-n=f-ḫb(.w)-sd-ʿšɜ.w-wr.w-jn/n(y)-Ptḥ-Tɜ-ṯnn-jt-nṯr.w* ***Nb.ty*** *wr-pḥty ḫrp-š-nḥḥ wbɜ-jb jrry-ṯp-nfr-mj-Ḏḥwty-ʿɜ-ʿɜ nb-šfy.t-mj-nb-(r)-ḏr ḏd-nsy.t-mj*[sic][182]*-Rʿ-m-ɜw.t-jb ḫqɜ-jmy.t-pr-n(y)-Šw-ns.t-n(y).t-Gb rd(w)-n=f-ʿnḫ-wɜs-n(y)-Wsjr* ***N(y)-sw.t-bjty*** *nb-Tɜ.wy* [ ] ***sɜ-Rʿ*** *nb-ḥʿ.w* [ ]

Vive ***l'Horus****, le jouvenceau parfait, doux d'amour, celui qu'a distingué la dame du peuple ainsi que son* ka*, Khnoum l'auguste lui adresse des adorations jusqu'à ce qu'il ait pris le couronnement*

176 Ritner 2011 ; Traunecker 2013, p. 178-183 et 195-196.
177 *LdR* IV, 294 (XXII), p. 299-301 (XLV B, XLVIII-LI) ; von Beckerath 1999, p. 238-239 (6).
178 *Edfou* I, 302, 6-7 et 15-16.
179 L'étude de ce protocole est en cours.
180 Grenier 1987, p. 87-91.
181 *LdR* IV, 405 (XLVIII B) ; *Dend.* V/1, 52, 7-11 et 53, 1 ; *Dend.* V/2, pl. CCCLXII-CCCLXV ; Derchain-Urtel 1992, p. 59 et n°s 9-11 ; Cauville 2004, p. 138-139.
182 Erreur du rédacteur, voir Cauville 2004, p. 486 (Est n° 2, *Dend.* V, 52, 11).

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

par le pschent, avec qui fraternisent les bouclées[183] *dans l'exultation comme (pour) celui qui a protégé son père, celui dont les apparitions sont étincelantes sur le trône de son père comme Horus, le taureau victorieux, celui qui brille dans Toméry comme l'Apis vivant, le dieu parfait, à qui furent donnés de multiples et vénérables jubilés par Ptah-Taténen père des dieux,* ***celui des Deux Dames****, vénérable de vigueur, qui préside au lac-*néheh*, le pénétrant (litt. celui-dont-le-*jb*-est-ouvert), qui accomplit le bien comme Thot deux fois grand (dismégiste), possesseur de prestige comme le seigneur de tout, celui dont la royauté est stable comme (celle de) Rê dans la plénitude, prince de l'héritage de Chou et du trône de Geb, à qui furent donnés vie et pouvoir par/d'Osiris,* ***le roi de Haute et de Basse Égypte****, seigneur du Double Pays* ( ), ***le fils de Rê****, seigneur des couronnes* ( )

B. ***Crypte « est n° 2 », chambre A, bandeau de la frise, côté gauche***[184]

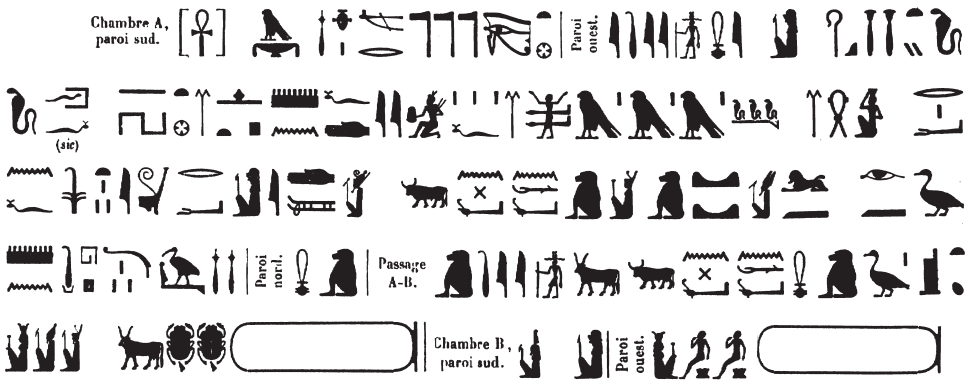

ʿnḫ ***Ḥr-nbw*** *ʿ3-jb mr(y)-nṯr.w-B3q.t jty-mj-Rʿ ḥq3-W3ḏ.ty ʿq=f-T3-mry-m-ḥtp mnfty.w-m-ḥʿʿ-nṯr.w-nṯr.wt-m-s3w=f rd(w)-n=f-nsy.t-jn/ny-Rʿ-Tmw-qn-nḫt-(jn)-Jmn nb-m3ʿ(.t) jr(w)-m3ʿ(.t) smn(w)-ḥp.w-mj-Ḏḥwty-ʿ3-ʿ3* ***Jty*** *nb-qn-nḫt-mj-s3-3s.t* ***N(y)-sw.t-bjty*** *nb-T3.wy* ( ) ***s3-Rʿ*** *nb-ḫʿ.w* ( )

Vive ***l'Horus d'Or****, celui au grand courage, l'aimé des dieux de Baqet, souverain comme Rê prince des Deux Urœus, quand il pénètre en paix dans Toméry, les troupes sont dans l'exultation, dieux et déesses sont sous sa protection, lui à qui furent données la royauté par/de Rê-Atoum et la victoire par Amon, seigneur de la* maât*, celui qui a accompli la* maât*, celui qui a établi les lois comme Thot deux fois grand (dismégiste),* ***le Souverain****, possesseur de victoire comme le fils d'Isis ;* ***le roi de Haute et de Basse Égypte****, seigneur du Double Pays* ( ), ***le fils de Rê****, seigneur des couronnes* ( )

183 Pour ce bandeau et son parallèle (doc. 2), M.-T. Derchain-Urtel (1992, p. 59) propose : « il lui fut accordé l'apparition (*ḫʿj*) par la couronne-*sḫmtj*, se réunissent pour lui les *ḥnskjw.t* en joie comme (pour) le vengeur-de-son père […] celui qui s'élève (*psḏ*) dans *T3-mrj* […] ».

184 *LdR* IV, 405 (XLVIII C) ; *Dend.* V/1, 59, 1-5 ; *Dend.* V/2, pl. CCCLXV-CCCLXVIII ; Cauville 2004, p. 144-145.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Document 2 (Dendara)

A. *Crypte « ouest n° 2 », chambre A, bandeau de la frise, côté droit*[185]

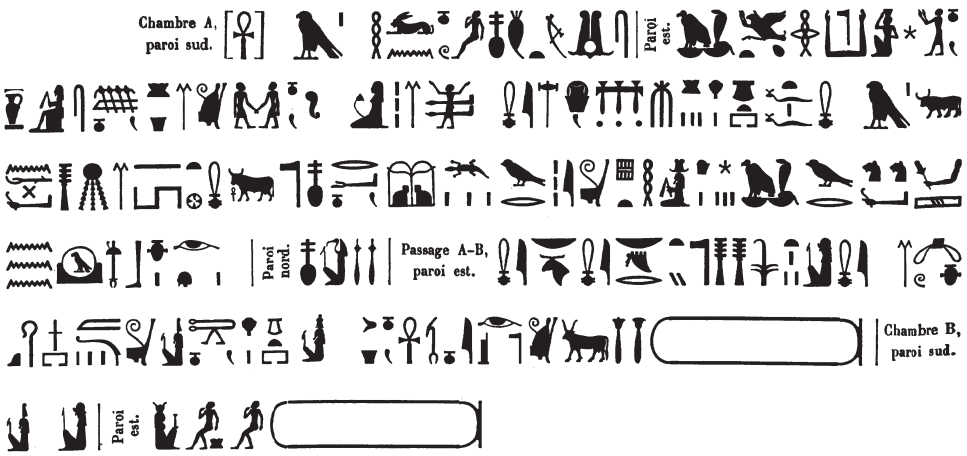

ʿnḫ ***Ḥr*** *Ḥwn-nfr bnr-mrw.t ṯn ~ n-s(w)-nb.ty-rḫy.t-ḫnʿ-kꜣ=f dwꜣ-n=f-Ḥnmw-šps-(jw/r)-sšp ~ n=f-ḫʿw-m-pꜣ-sḫmty snsn-n=f-ḫnskty.w-m-ḫʿʿ-mj-nḏ(w)-jt=f ṯḫn-msḫʿ.w-ḫr-ns.t-jt=f-mj-Ḥr-kꜣ-nḫt psḏ-m-Tꜣ-mry-mj-Ḥp-ʿnḫ nṯr-nfr rd(w)-n=f-ḫb(.w)-sd-ʿšꜣ.w-wr.w-jn-Ptḥ-Tꜣ-ṯnn-jt-nṯr.w* ***Nb.ty*** *wr-pḥty ḫrp-š-nḥḥ wbꜣ-jb jr(w)-tp-nfr-mj-Ḏḥwty-ʿꜣ-ʿꜣ nb-šfy.t-nb-(r)-ḏr ḏd-nsy.t-mj-Rʿ-m-ꜣw.t-jb ḥqꜣ-jmy.t-pr-n(y)-Šw jṯ-n=f-ns.t-n(y).t-Gb rd(w)-n=f-ʿnḫ-wꜣs-jn/n(.y)-Wsjr* ***N(y)-sw.t-bjty*** *nb-Tꜣ.wy* [ ] ***sꜣ-Rʿ*** *nb-ḫʿ.w* [ ]

Vive ***l'Horus****, le jouvenceau parfait, doux d'amour, celui qu'a distingué la dame du peuple ainsi que son* ka*, Khnoum l'auguste lui adresse des adorations jusqu'à ce qu'il ait pris le couronnement par le pschent, avec qui fraternisent les bouclées dans l'exultation comme (pour) celui qui a protégé son père, celui dont les apparitions sont étincelantes sur le trône de son père comme Horus, le taureau victorieux, celui qui brille dans Toméry comme l'Apis vivant, le dieu parfait, à qui furent donnés de multiples et vénérables jubilés par Ptah-Taténen père des dieux,* ***celui des Deux Dames****, vénérable de vigueur qui contrôle le lac-*néheh*, le pénétrant, qui accomplit le bien comme Thot deux fois grand (dismégiste), possesseur de prestige comme le seigneur de tout, celui dont la royauté est stable comme (celle de) Rê dans la plénitude, le prince de l'héritage d'Atoum, qui a saisi le trône de Geb, à qui furent données vie et pouvoir par/d'Osiris,* ***le roi de Haute et de Basse Égypte****, seigneur du Double Pays* [ ]*,* ***le fils de Rê****, seigneur des couronnes* [ ]

185 *LdR* IV, 405 (XLVIII C) ; *Dend.* VI, 107, 18 – 108, 1-5 et pl. DXLII, DXLIII, DXLVII ; Derchain-Urtel 1992, p. 59 et nos 9-11 ; Cauville 2004, p. 398-399.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

B. ***Crypte « ouest n° 2 », chambre A, bandeau de la frise, côté gauche***[186]

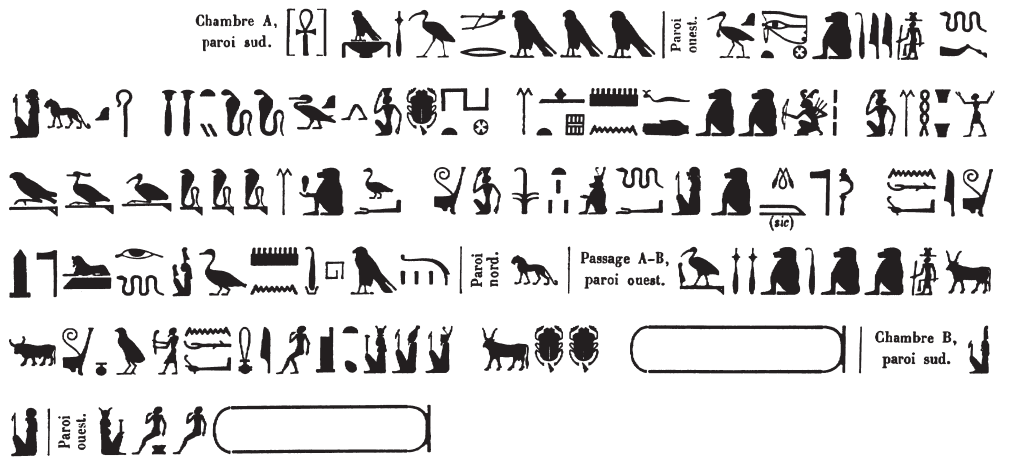

ʿnḫ ***Ḥr-nbw*** *ʿ3-jb mr(y)-nṯr.w-B3q.t jty-mj-Rʿ ḥq3-W3ḏ.ty ʿq=f-(r)-T3-mry-m-ḥtp-mnfty.w-m-ḥʿʿ-nṯr.w-nṯr.wt-m-s3w=f rd(w)-n=f-nsy.t-jn-Rʿ-Tmw-qn-nḫt-(jn)*[187]*-Jmn nb-mɜʿ(.t) jr(w)-mɜʿ.t smn(w)-ḥp.w-mj-Ḏḥwtyʿ3-ʿ3* ***Jty*** *nb-qn-nḫt-mj-s3-3s.t* ***N(y)-sw.t-bjty*** *nb-T3.wy* ⬭ ***s3-Rʿ*** *nb-ḫʿ.w* ⬭

Vive ***l'Horus d'Or****, celui au grand courage, l'aimé des dieux de Baqet, souverain comme Rê prince des Deux Uræus, quand il pénètre en paix dans Toméry, les troupes sont dans l'exultation, dieux et déesses sont sous sa protection, lui à qui furent données la royauté par Rê-Atoum et la victoire par Amon, seigneur de la* maât*, celui qui a établi la* maât*, celui qui a établi les lois comme Thot deux fois grand (dismégiste),* ***le Souverain****, possesseur de victoire comme le fils d'Isis,* ***le roi de Haute et de Basse Égypte****, le seigneur du Double Pays* ⬭*,* ***le fils de Rê****, seigneur des couronnes* ⬭

Document 3 (Kôm Ombo)[188]

A. ***Bandeau de frise de la chambre 22 du couloir est de la ronde du grand temple, mur est***

ʿnḫ ***Ḥr*** *Ḥwn-nfr bnr-mrw.t ṯn~n-s(w)-nb.ty-rḫy.t-ḫnʿ-k3=f dw3-(n=f)-Ḫnmw-šps-m-ḥʿʿ-sšp-n=f-ḥʿ.w-m-wrr.t snsn-n=f-ḫnskj.ty*[189]*-m-ḥʿʿ* ***N(y)-sw.t-bjty nb-T3.wy*** *Ꜥjwʿ-n(y)-p3-nṯr-nty-nḥm*

186 *Dend.* VI, 109, 12 – 110, 1-6 et pl. DXLV, DXLVI, DXLVIII ; Cauville 2002, p. 108, 110 et 111 ; Cauville 2004, p. 400-401.
187 À comparer avec *jns*, voir Cauville 2001, p. 75 (E35).
188 PM VI, 196 (« Room 22 », *s.v.* « Frieze ») ; *KO* II, 282 (926). Le temple de Kôm Ombo n'est pas intégralement publié, il est difficile de savoir si un autre parallèle à cette titulature existe.
189 Pour la permutation des hiéroglyphes 𓋴 et 𓈙 dans ce mot, voir *Wb* III, 116, 3.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

stp~n-Ptḥ jr-mꜣʿ.t-n(y)-Rʿ sḫm-ʿnḫ[190]*-Jmn)| **sꜣ-Rʿ** nb-ḫʿ.w (Ptwlmys ʿnḫ-ḏ.t mr(y)-Ptḥ-ꜣs.t)| jr~n=f mnw n jt[=f …]*[191]

*Vive **l'Horus**, le jouvenceau parfait, doux d'amour, celui qu'a distingué la dame du peuple ainsi que son* ka, *Khnoum l'auguste lui adresse des adorations en l'exultant après qu'il a pris le couronnement avec la couronne-*wrr.t, *avec qui fraternisent les bouclées dans l'exultation, **le roi de Haute et de Basse Égypte**, le seigneur du Double Pays (l'héritier du dieu Sôter, l'élu de Ptah, celui qui accomplit la* maât *de Rê, (l'image vivante) d'Amon), **le fils de Rê**, seigneur des couronnes (Ptolémée, qu'il vive à jamais, l'aimé de Ptah et d'Isis), il a construit le monument pour son père […]*

B. ***Bandeau de frise de la chambre 22 du couloir est de la ronde du grand temple, mur nord***

*(ʿnḫ) **Ḥr-nbw** ʿꜣ-jb mr(y)-nṯr.w-Bꜣq.t jty* sic *-mj-Rʿ ḥqꜣ-Wꜣḏ.ty ʿq=f-Tꜣ-mry-m-ḥtp-mnfty.w-m-ḥʿʿ **N(y)-sw.t-bjty nb-Tꜣ.wy** (jwʿ-n(y)-pꜣ-nṯr-nty-nḥm stp~n-Ptḥ jr-mꜣʿ.t-n(y.t)-Rʿ sḫm-ʿnḫ-Jmn)| **sꜣ-Rʿ** nb-ḫʿ.w (Ptwlmys ʿnḫ-ḏ.t mr(y)-Ptḥ-ꜣs.t)| jr~n=f mnw n jt=f Sbk Nbyt […]*

*(Vive) **l'Horus d'Or** celui au grand courage, l'aimé des dieux de Baqet, souverain comme Rê prince des Deux Uræus, quand il pénètre en paix dans Toméry, les troupes sont dans l'exultation, **le roi de Haute et de Basse Égypte**, le seigneur du Double Pays (l'héritier du dieu Sôter, l'élu de Ptah, celui qui accomplit la* maât *de Rê, l'image vivante d'Amon), **le fils de Rê**, seigneur des couronnes (Ptolémée, qu'il vive à jamais, l'aimé de Ptah et d'Isis), il a construit le monument pour son père Sobek d'Ombos […]*

190 Je remercie Ali Abdelhalim Ali, membre de la mission de Kôm Ombo, qui m'a aimablement communiqué des photographies de la frise en question. La présence des signes *sḫm* et *ʿnḫ* sur les genoux des idéogrammes d'Amon et de Rê est confirmée. Il faut donc lire 𓊹𓋹 et non pas 𓊹𓋹. Pour le phénomène de cartouches « condensés » voir Fairman 1945, p. 121 et 127 ; Habachy 2019, en particulier p. 47-49.

191 Pour une translittération et une traduction de la suite du texte, voir Thiers 1997, p. 379 (traduction) et n°s 762 et 763 (translittération), *s.v.* doc. Aulète 26.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

BIBLIOGRAPHIE

Abdelhalim Ali 2014

A. Abdelhalim Ali, « Overwriting in the Titles of Ptolemy XII. in the Temple of Kom Ombo » in *Bulletin of the Ain-Shams Center of Papyrological Studies and Inscriptions – The Fifth International Congress: The Word and Image in Ancient Civilizations I*, Le Caire, 2014, p. 221-238 [article en arabe].

Amer, Morardet 1983

H.I. Amer, B. Morardet, « Les dates de la construction du temple majeur d'Hathor à Dendara à l'époque gréco-romaine », *ASAE* 69, 1983, p. 255-258.

Aufrère 1982

S.H. Aufrère, « Contribution à l'étude de la morphologie du protocole "classique" », *BIFAO* 82, 1982, p. 19-73.

Badian 1967

E. Badian, « The Testament of Ptolemy Alexander », *RheinMus* 110/2, 1967, p. 178-192.

Barta 1980

W. Barta, « Thronbesteigung und Krönungsfeier als unterschiedliche zeugnisse königlicher Herrschaftsübernahme », *SAK* 8, 1980, p. 33-53.

Beckerath 1999

J. von Beckerath, *Handbuch der ägyptischen Königsnamen*, MÄS 49, 1984, Mayence, 1999 (2e éd.).

Beinlich 2010

H. Beinlich, *Die Photos der Preußischen Expedition 1908-1910 nach Nubien*, t. I : *Photos 1–199*, SRAT 14, Dettelbach, 2010.

Beinlich 2016

H. Beinlich, *Die Photos der Preußischen Expedition 1908-1910 nach Nubien*, t. IX : *Photos 1600–1799*, SRAT 22, Dettelbach, 2016.

Bennett 1997

C. Bennett, « Cleopatra V Tryphæna and the Genealogy of the Later Ptolemies », *AncSoc* 28, 1997, p. 39-66.

Bennett 2001-2011

C. Bennett, *Ptolemaic Dynasty*, Cambridge, 2001-2011, base de données en ligne, http://www.instonebrewer.com/TyndaleSites/Egypt/ptolemies/ptolemies.htm, consulté le lundi 11 mars 2019.

Bennett, Depauw 2007

C. Bennett, M. Depauw, « The Reign of Berenike IV (Summer 58 – Spring 55 BC) », *ZPE* 160, 2007, p. 211-214.

Bergman 1968

J. Bergman, *Ich bin Isis: Studien zum memphitischen Hintergrund der griechischen Isisaretalogien*, HistRel 3, Upsalla, 1968.

Bielman Sánchez, Lenzo 2015

A. Bielman Sánchez, G. Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin. Cléopâtre I et Cléopâtre II, reines d'Égypte au IIe s. av. J.-C.*, Écho 12, Berne, 2015.

Blackman 1915

A.M. Blackman, *The Temple of Bîgeh*, TemplImm, Le Caire, 1915.

Bonhême 1987

M.-A. Bonhême, *Les noms royaux dans l'Égypte de la Troisième Période intermédiaire*, BiEtud 98, Le Caire, 1987.

Bonhême, Forgeau 1988

M.-A. Bonhême, A. Forgeau, *Pharaon. Les secrets du pouvoir*, Paris, 1988.

Bosch-Puche 2015

F. Bosch-Puche, « The Egyptian Royal Titularies of the Roman Emperors: A Local Version of the *Imitatio Alexandri*? », *ChronEg* 90/180, 2015, p. 276-305.

Burstein 1991

S.M. Burstein, « Pharaoh Alexander: A Scholarly Myth », *AncSoc* 22, 1991, p. 139-145.

Carrez-Maratray 2002

J.-Y. Carrez-Maratray, « L'épithète Philométor et la réconciliation lagide de 124-116 », *RdE* 53, 2002, p. 61-74.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cassor-Pfeiffer 2008
S. Caßor-Pfeiffer, « Zur Reflexion ptolemäischer Geschichte in den ägyptischen Tempeln aus der Zeit Ptolemaios X. Philometor II. / Soter II. und Ptolemaios X. Alexander I. (116–80 v. Chr.). Teil I: Die Bau- und Dekorationstätigkeit », *JEH* 1/1, 2008, p. 21-77.

Cauville 1984
S. Cauville, *Edfou*, BiGen 6, Le Caire, 1984.

Cauville 1987
S. Cauville, *Essai sur la théologie du temple d'Horus à Edfou*, BiEtud 102/1, Le Caire, 1987.

Cauville 1990
S. Cauville, *Le temple de Dendera. Guide archéologique*, BiGen 12, Le Caire,1990.

Cauville 2001
S. Cauville, *Dendara. Le fonds hiéroglyphique au temps de Cléopâtre*, Paris, 2001.

Cauville 2002
S. Cauville, « Entre exigence décorative et significations multiples. Les graphies suggestives du temple d'Hathor à Dendara », *BIFAO* 102, 2002, p. 91-135.

Cauville 2004
S. Cauville, *Dendara V-VI. Les cryptes du temple d'Hathor*, vol. 1 : *Traduction*, OLA 131, Louvain, Paris, Dudley, MA, 2004.

Cauville, Devauchelle 1984
S. Cauville, D. Devauchelle, « Le temple d'Edfou : étapes de la construction. Nouvelles données historiques », *RdE* 35, 1984, p. 31-55.

Chauveau 1997a
M. Chauveau, *L'Égypte au temps de Cléopâtre*, Paris, 1997.

Chauveau 1997b
M. Chauveau, « Ères nouvelles et corégences en Égypte ptolémaïque » *in* Kramer *et al.* (éd.) 1997, p. 163-171.

Chauveau 1998a
M. Chauveau, *Cléopâtre, au-delà du mythe*, Curriculum, Paris, 1998.

Chauveau 1998b
M. Chauveau, « Une nouvelle déesse philadelphe » *in* Clarysse, Schoors, Willems (éd.) 1998, p. 1263-1275.

Clarysse, Schoors, Willems (éd.) 1998
W. Clarysse, A. Schoors, H. Willems (éd.), *Egyptian Religion the Last Thousand Years: Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, vol. 2, OLA 85, Louvain, 1998.

Clère 1951
J.J. Clère, « À propos de l'ordre de succession des rois de la XXXe dynastie », *RdE* 8, 1951, p. 25-29.

Colin 1994
F. Colin, « Le P.Petr.² I, 1, les terres cuites isiaques et le culte d'Isis et Aphrodite-Hathor » *in* A. Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th International Congress of Papyrologists, Copenhagen, 23–29 August, 1992*, Copenhague, 1994, p. 534-539.

Coulon 2011
L. Coulon, « Les inscriptions des catacombes osiriennes d'Oxyrhynchos. Témoignages du culte d'Osiris sous les règnes de Ptolémée VI et VIII » *in* Jördens, Quack (éd.) 2011, p. 77-91.

Criscuolo 1989
L. Criscuolo, « La successione a Tolomeo Aulete ed i prestesi matrimoni di Cleopatra VII con i fratelli » *in* Criscuolo, Geraci (éd.) 1989, p. 325-339.

Criscuolo 2011
L. Criscuolo, « I due testamenti di Tolomeo VIII Evergete II » *in* Jördens, Quack (éd.) 2011, p. 132-150.

Criscuolo, Geraci (éd.) 1989
L. Criscuolo, G. Geraci (éd.), *Egitto e storia antica dall'ellenismo all'Età araba : bilancio di un confronto. Atti del colloquio internazionale, Bologna, 31 agosto – 2 settembre 1987*, Bologne, 1989.

Daumas 1952
F. Daumas, *Les moyens d'expression du grec et de l'égyptien comparés dans les décrets de Canope et de Memphis*, CASAE 16, Le Caire, 1952.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

DAUMAS 1959
F. Daumas, *Les mammisis de Dendara*, Le Caire, 1959.
DAUMAS 1968
F. Daumas, « Les propylées du temple d'Hathor à Philae et le culte de la déesse », *ZÄS* 95, 1968, p. 1-17.
DAUMAS, DERCHAIN [s.d.]
F. Daumas, P. Derchain, *Le temple de Debod. Description archéologique et architecturale*, [CollSc 59], Le Caire, [s.d.].
DERCHAIN 1986
P. Derchain, « La garde "égyptienne" de Ptolémée II », *ZPE* 65, 1986, p. 203-204.
DERCHAIN-URTEL 1992
M.-T. Derchain-Urtel, « *Tꜣ-Mrj* – "Terre d'héritage" » *in* M. Broze, P. Talon (éd.), *L'atelier de l'orfèvre. Mélanges offerts à Ph. Derchain*, LettrOr, Louvain, 1992, p. 55-61.
DEVAUCHELLE 1985
D. Devauchelle, « De nouveau la construction du temple d'Hathor à Dendara », *RdE* 36, 1985, p. 172-174.
DRIOTON 1940
É. Drioton, « Recueil de cryptographie monumentale », *ASAE* 40/1, 1940, p. 305-427.
ELDAMATY 2009
M.M. Eldamaty, « Die leeren Kartuschen im Tempel von Edfu » *in* U. Rößler-Köhler, T. Tawfik (éd.), *Die ihr vorbeigehen werdet… Wenn Gräber, Tempel und Statuen sprechen: Gedenkschrift für Prof. Dr. Sayed Tawfik Ahmed*, SDAIK 16, Berlin, New York, 2009, p. 81-101.
ELDAMATY 2011
M.M. Eldamaty, « Die ptolemäische Königin als Weiblicher Horus » *in* JÖRDENS, QUACK (éd.) 2011, p. 24-57.
EL-ENANY EZZ 2001
K. el-Enany Ezz, *Les titulatures royales de la XXVe à la XXXe dynastie. Morphologie, choix des noms, traditions et innovations*, thèse de doctorat, université Paul-Valéry Montpellier 3, 2001.
FAIRMAN 1945
W.H. Fairman, « An Introduction to the Study of Ptolemaic Signs and their Values », *BIFAO* 43, 1945, p. 51-138.
FORTIER 2011
A. Fortier, « Lecture ptolémaïque. Les bandeaux du soubassement du grand pylône de Philae », *EAO* 61, 2011, p. 17-28.
GORRE 2009
G. Gorre, *Les relations du clergé égyptien et des Lagides d'après les sources privées*, StudHell 45, Louvain, 2009.
GRANDET 1993
P. Grandet, *Ramsès III. Histoire d'un règne*, Bibliothèque de l'Égypte ancienne, Paris, 1993.
GRENIER 1987
J.-C. Grenier, « Le protocole pharaonique des empereurs romains (analyse formelle et signification historique) », *RdE* 38, 1987, p. 81-104.
GRENIER 1989
J.-C. Grenier, *Les titulatures des empereurs romains dans les documents en langue égyptienne*, PapBrux 22, Bruxelles, 1989.
GRENIER 1994
J.-C. Grenier, « Deux documents au nom de "Césarion" » *in* C. Berger-el-Naggar, G. Clerc, N. Grimal (éd.), *Hommages à Jean Leclant*, vol. 3 : *Études isiaques*, BiEtud 106, Le Caire, 1994, p. 247-254.
GRENIER 1995
J.-C. Grenier, « L'empereur et le pharaon » *in* W. Haase, H. Temporini (éd.), *ANRW* II/18.5, Berlin, New York, 1995, p. 3181-3194.
GUNDLACH 2008
R. Gundlach, « Augustus als Pharao: Zur Vorgeschichte seiner Königstitulatur » *in* D. Kreikenbom, K.-U. Mahler, P. Schollmeyer, T.M. Weber (éd.), *Augustus, der Blick von außen – Die Wahrnehmung des Kaisers in den Provinzen des Reiches und in den Nachbarstaaten: Akten der internationalen Tagung an der Johannes Gutenberg-Universität Mainz vom 12. bis 14. Oktober 2006*, KSG 8, Wiesbaden, 2008, p. 209-228.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Habachy 2019
M. Habachy, « De la lecture des graphies synthétiques de quelques noms de couronnement ptolémaïques. Le cas de Ptolémée IX Sôter II », *ZÄS* 146/1, 2019, p. 45-53.
Hallof 2010
J. Hallof, *Schreibungen der Pharaonennamen in den Ritualszenen der Tempel der griechisch-römischen Zeit Ägyptens*, t. I : *Die griechischen Könige*, SRAT 4, Dettelbach, 2010.
Herklotz 2007
F. Herklotz, *Prinzeps und Pharao: Der Kult des Augustus in Ägypten*, Oikumene (F) 4, Francfort, 2007.
Herklotz 2015
F. Herklotz, « Ptolemaios XII. Neos Dionysos: Versager oder siegreicher Pharao? », IBAES 10, Berlin, 2015, p. 137-153.
Hölbl 2001
G. Hölbl, *A History of the Ptolemaic Empire*, Londres, New York, 2001.
Huss 1994
W. Huß, *Der makedonische König und die ägyptischen Priester: Studien zur Geschichte des ptolemaiischen Ägypten*, HistEinz 85, Stuttgart, 1994.
Huss 2001
W. Huß, *Ägypten in hellenistischer Zeit: 332-30 v. Chr.*, Munich, 2001.
Jéquier 1924
G. Jéquier, *L'architecture et la décoration dans l'ancienne Égypte*, t. III : *Les temples ptolémaïques et romains*, Paris, 1924.
Jördens, Quack (éd.) 2011
A. Jördens, J.F. Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck – Die Zeit Ptolemaios' VI. bis VIII.: Internationales Symposion Heidelberg 16.–19.9.2007*, Philippika 45, Wiesbaden, 2011.
Kitchen 1987
K.A. Kitchen, « The Titularies of the Ramesside Kings as Expression of Their Ideal Kingship », *ASAE* 71, 1987, p. 131-141.
KO I
J. de Morgan, U. Bouriant, G. Legrain, G. Jéquier, A. Barsanti, *Catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique. Première série : Haute Égypte*, t. II : *Kom Ombos. Première partie*, Vienne, 1895.
KO II
J. de Morgan, U. Bouriant, G. Legrain, G. Jéquier, A. Barsanti, *Catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique. Première série : Haute Égypte*, t. III : *Kom Ombos. Deuxième partie*, Vienne, 1909.
Koenen 1977
L. Koenen, *Eine agonistische Inschrift aus Ägypten und frühptolemäische Königsfeste*, BKP 56, Meisenheim, 1977.
Kramer *et al.* (éd.) 1997
B. Kramer, W. Luppe, H. Maehler, G. Poethke (éd.), *Akten des 21. Internationalen Papyrologenkongresses, Berlin, 13.–19.8.1995*, *AfP* 3/1, 1997.
Kurth 1982
D. Kurth, *LÄ* IV, 1982, col. 1193-1197, *s.v.* « Anhang: Liste der Namen der makedonischen und ptolemäischen Könige ».
Kurth 1998
D. Kurth, *Edfou* VIII, Die Inschriften des Tempels von Edfu 1/1, Wiesbaden, 1998.
Kurth 2014
D. Kurth, *Edfou* VI, Die Inschriften des Tempels von Edfu 1/3, Gladbeck, 2014.
Leprohon 2013
R.J. Leprohon, *The Great Name: Ancient Egyptian Royal Titulary*, WAW 33, Atlanta, 2013.
Martzolff 2011
L. Martzolff, *La décoration des pylônes ptolémaïques d'Edfou et de Philae. Étude comparative*, vol. 1, Paris, 2011.
Maystre 1992
C. Maystre, *Les grands prêtres de Ptah de Memphis*, OBO 113, Fribourg, Göttingen, 1992.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

MINAS 2000
M. Minas, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen der ptolemäischen Könige: Ein Vergleich mit den Titeln der eponymen Priester in den demotischen und griechischen Papyri*, AegTrev 9, Mayence, 2000.

MINAS-NERPEL 2011
M. Minas-Nerpel, « Cleopatra II and III: The Queens of Ptolemy VI and VIII as Guarantors of Kingship and Rivals for Power » *in* JÖRDENS, QUACK (éd.) 2011, p. 58-76.

MINAS-NERPEL 2014
M. Minas-Nerpel, « Koregentschaft und Thronfolge: Legitimation ptolemäischer Machtstrukturen in den ägyptischen Tempeln der Ptolemäerzeit » *in* F. Hoffmann, K.S. Schmidt (éd.), *Beiträge zur Tagung „Orient und Okzident: Antagonismus oder Konstrukt? Machtstrukturen, Ideologien und Kulturtransfer in hellenistischer Zeit", Würzburg, 10.–13. April 2008*, Vaterstetten, 2014, p. 143-166.

MOLINERO POLO, FLORES 2007
M.Á. Molinero Polo, A.M. Flores, « Le naos de Ptolémée XII pour Amon de Debod » *in* J.-C. Goyon, C. Cardin (éd.), *Actes du neuvième congrès international des égyptologues*, *Grenoble, 6-12 septembre 2004*, OLA 150/2, Louvain, 2007, p. 1311-1325.

MOOREN 1988
L. Mooren, « The Wives and Children of Ptolemy VIII Euergetes II » *in* B.G. Mandilaras, S. Adam, P. Antoniou, J. Velissaropoulos, G. Christodoulou (éd.), *Proceedings of the XVIII International Congress of Papyrology*, vol. 2, Athènes, 1988, p. 435-444.

MUNRO 1973
P. Munro, *Die spätägyptischen Totenstelen*, ÄgForsch 25, Glückstadt, Hamburg, 1973.

OBSOMER 2012
C. Obsomer, *Ramsès II*, Les Grands Pharaons, Paris, 2012.

PESTMAN 1967
P.W. Pestman, *Chronologie égyptienne d'après les textes démotiques (332 av. J.-C. – 453 ap. J.-C.)*, P.L.Bat. 15, Leyde, 1967.

PETERS-DESTÉRACT 1997
M. Peters-Destéract, *Philae le domaine d'Isis*, Champollion. Les hauts lieux sacrés de l'Égypte, Monaco, 1997.

PFEIFFER 2017
S. Pfeiffer, *Die Ptolemäer: Im Reich der Kleopatra*, Stuttgart, 2017.

Philä I
H. Junker, *Der Grosse Pylon des Tempels der Isis in Philä*, DÖAWW, Vienne, 1958.

Philä II
H. Junker, E. Winter, *Das Geburtshaus des Tempels der Isis in Philä*, DÖAWW, Vienne, 1965.

POIRRON 2012
P. Poirron, *Les formes du pouvoir à l'époque des premiers rois lagides. Un métissage entre l'idéologie politique des basileis et des pharaons ?*, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en histoire à l'université de Québec, Montréal, 2012, en ligne, http://www.archipel.uqam.ca/4652/1/M12416.pdf, consulté le 1er juillet 2018.

PREYS 1998
R. Preys, « La crypte est 2 dans le temple de Dendera » *in* CLARYSSE, SCHOORS, WILLEMS (éd.) 1998, p. 917-936.

PREYS 2002
R. Preys, « Isis et Hathor [nebtyt rekhyt] », *BIFAO* 102, 2002, p. 327-351.

PREYS 2015
R. Preys, « La royauté lagide et le culte d'Osiris d'après les portes monumentales de Karnak » *in* C. Thiers (éd.), D3T 3, CENiM 13, Montpellier, 2015, p. 159-215.

QUAEGEBEUR 1972
J. Quaegebeur, « Contribution à la prosopographie des prêtres memphites à l'époque ptolémaïque », *AncSoc* 3, 1972, p. 77-109.

QUAEGEBEUR 1974
J. Quaegebeur, « Inventaire des stèles funéraires memphites d'époque ptolémaïque », *ChronEg* 49/97, 1974, p. 59-79.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Quaegebeur 1980
J. Quaegebeur, « The Genealogy of the Memphite High Priest Family in the Hellenistic Period » *in* D.J. Crawford, J. Quaegebeur, W. Clarysse (éd.), *Studies on Ptolemaic Memphis*, StudHell 24, Louvain, 1980, p. 47-81.
Quaegebeur 1989
J. Quaegebeur, « Une scène historique méconnue au grand temple d'Edfou » *in* Criscuolo, Geraci (éd.) 1989, p. 595-608.
Quaegebeur 1990
J. Quaegebeur, « Cléopâtre VII et le temple de Dendara », *GM* 120, 1990, p. 49-72.
Ricketts 1990
L.M. Ricketts, « A Dual Queenship in the Reign of Berenice IV », *BASP* 27, 1990, p. 49-60.
Ritner 2011
R.K. Ritner, « Ptolemy IX (Soter II) at Thebes » *in* P.F. Dorman, B.M. Bryan (éd.), *Perspectives on Ptolemaic Thebes: Papers from the Theban Workshop 2006*, SAOC 65, Chicago, IL, 2011, p. 97-114.
Roeder 1911
G. Roeder, *Debod bis Bab Kalabsche*, vol. 1 : *Tempel und Inschriften aufgenommen*, TemplImm, Le Caire, 1911.
Sales 2005
J. das C. Sales, *Ideologia e propaganda real no Egipto ptolomaico (305-30 a.C.)*, Lisbonne, 2005.
Sales 2013
J. das C. Sales, « As cerimónias de coroação real dos Ptolomeus. Formas de reconfiguração política num país multimilenar » *in* M.C. Pimentel, P.F. Alberto (éd.), Vir bonus peritissimus aeque. *Estudos de homenagem a Arnaldo do Espírito Santo*, Lisbonne, 2013, p. 307-316.
Siani-Davies 1997
M. Siani-Davies, « Ptolemy XII Auletes and the Romans », *Historia* (W) 46/3, 1997, p. 306-340.
Skeat 1969
T.C. Skeat, *The Reigns of the Ptolemies*, MBPF 39, Munich, 1954, 1969 (2e éd.).
Stadler 2012
M.A. Stadler, « Die Kronung der Ptolemäer zu Pharaonen », *WJA* 36, 2012, p. 59-95.
Thiers 1997
C. Thiers, *Le pharaon lagide « bâtisseur ». Analyse historique de la construction des temples à l'époque ptolémaïque*, thèse de doctorat, université Paul-Valéry Montpellier 3, 1997.
Thiers 2007
C. Thiers, « Le mariage divin des dieux Adelphes dans la stèle de Mendès (Caire CG 22181) », *ZÄS* 134, 2007, p. 64-65.
Thiers 2009
C. Thiers, « Observations sur le financement des chantiers de construction des temples à l'époque ptolémaïque » *in* R. Preys (éd.), *7. Ägyptologische Tempeltagung: Structuring Religion, Leuven, 28. September – 1. Oktober 2005*, Wiesbaden, 2009, p. 231-244.
Thissen 1982
H.-J. Thissen, *LÄ* IV, 1982, col. 1188, *s.v.* « Ptolemaios XII. ».
Thompson 1990
D.J. Thompson, « The High Priests of Memphis under Ptolemaic Rule » *in* M. Beard, J. North (éd.), *Pagan Priests: Religion and Power in the Ancient World*, Londres, 1990, p. 97-116.
Traunecker 1992
C. Traunecker, *Coptos. Hommes et dieux sur le parvis de Geb*, OLA 43, Louvain, 1992.
Traunecker 2013
C. Traunecker, « Thèbes, été 115 avant J.-C. Les travaux de Polémée IX Sôter II et son prétendu "Château de l'Or" à Karnak » *in* C. Thiers (éd.), D3T 2, CENiM 8, Montpellier, 2013, p. 177-226.
Van't Dack 1989
E. Van't Dack, « Toujours le testament d'un Ptolémée Alexandre » *in* E. Van't Dack, W. Clarysse, G. Cohen, J. Quaegebeur, J.K. Winnicki (éd.), *The Judean-Syrian-Egyptian Conflict of 103–101 B.C.: A Multilingual Dossier Concerning a "War of Sceptres"*, CollHell 1, Bruxelles, 1989, p. 150-161.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

VOLTERRA 1939
E. Volterra, « Le testament de Ptolémée Alexandre II, roi d'Égypte », *BIE* 21, 1939, p. 97-131.
WEILL 1912
R. Weill, « La titulature pharaonique de Ptolémée César et ses monuments de Koptos », *RecTrav* 34, 1912, p. 77-86.
WHITEHORNE 1997
J. Whitehorne, « The Supposed Co-Regency of Cleopatra Tryphaena and Berenice IV (58–55 B.C.) » *in* KRAMER *et al.* (éd.) 1997, p. 1009-1013.
WILSON 1997
P. Wilson, *A Ptolemaic Lexikon: A Lexicographical Study of the Texts in the Temple of Edfu*, OLA 78, Louvain, 1997.
WILSON 2010
P. Wilson, « Temple Architecture and Decorative Systems » *in* A.B. Lloyd (éd.), *A Companion to Ancient Egypt*, vol. 1, Blackwell Companions to the Ancient World, Oxford, 2010, p. 781-803.
WINTER 1989
E. Winter, « A Reconsideration of the Newly Discovered Building Inscription on the Temple of Denderah », *GM* 108, 1989, p. 75-85.

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net